38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 17 19 MAI 1921

# L'AMI DU CLERGÉ

**Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques**

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

*Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

**Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).**

*PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :*

| | | |
|---|---|---|
| FRANCE et COLONIES FRANÇAISES | Édition complète | 18 fr. |
| | Édition partielle | 12 fr. |
| ÉTRANGER | Édition complète | 20 fr. 50 |
| | Édition partielle | 14 fr. 50 |

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte **2** fr. **50**.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

**Chèques postaux : Nancy, 21.88**

## SOMMAIRE

### DOCTRINE

**Le jardin officinal.** — § 1er. Conduite du jardin, 257. Le rôle thérapeutique des plantes, 258. Comment les connaître, 259. Leur culture, 261. Récolte, 262. Conservation et emploi, 263. Organisation française pour la production des plantes médicinales, 263. — § 2. Les propriétés médicinales des plantes, 265.

**Questions de science ecclésiastique.** — Peut-on dire qu'il y a deux cœurs en Notre-Seigneur, le cœur de Dieu et le cœur de l'homme ? 268. — Un curé peut-il garder une part importante de la quête faite à l'occasion d'une mission, alors que les paroissiens croient que toute la quête ira aux missionnaires ? 269. — Quelles sont les ressemblances et les différences entre les Vicaires généraux titulaires et les honoraires ? 270. — *Quid* d'un cas d'assurance-accident ? 270. — Y a-t-il obligation d'avertir son curé qu'on a fait sa communion pascale ailleurs ? 271. — Le serment anti-moderniste est-il encore obligatoire ? 271.

**Liturgie.** — Consultations diverses, 271.

### PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

## PETIT COURRIER

Q. — Quelle marche à suivre pour avoir le pouvoir de bénir les médailles de St-Benoît, la médaille ordinaire et la médaille commémorative ?

R. — Les Abbés qui sont à la tête non pas d'un simple couvent, mais des différentes Congrégations bénédictines (on en compte une quinzaine), peuvent communiquer à tout prêtre séculier ou régulier le pouvoir de bénir l'une et l'autre médaille (12 avril 1902). — Vous pouvez le demander directement à l'Abbé Primat de l'Ordre bénédictin, à Rome, Collège St-Anselme, sur l'Aventin (écrire très lisiblement nom, prénoms et adresse, et joindre une offrandre pour les frais).

---

Q. — J'ai à traiter cette question de conférence : « 1° Exposer brièvement les méthodes suivies par les auteurs contemporains dans l'étude de la théologie ascétique et mystique. 2° Différence entre l'ascétique et la mystique : exposer l'état actuel de la question. » Quels auteurs voir ?

R. — Saudreau, *Les degrés de la vie spirituelle*, 2 vol. in-12 (4e édition), t. II, p. 64-72, et les auteurs auxquels il renvoie. — Compléter par Saudreau, *L'idéal de l'âme fervente,* Préface, 1 vol. in-12 (Paris, Amat), et par un article du même dans *Rev. du Clergé français* du 1er août 1917. — L'opinion opposée est représentée par Poulain, S. J., *Les grâces d'oraison*, 1 vol. in-8, Paris, Beauchesne. — Ces positions sont défendues, avec quelques adoucissements, la première par les PP. Dominicains dans *La Vie spirituelle ascétique et mystique* (mensuelle, fondée en octobre 1919, 12 f. par an ; Paris, Lethielleux) ; la seconde par les PP. Jésuites dans la *Revue d'ascétique et de mystique* (trimestrielle, fondée en janvier 1920, 12 f. par an ; Toulouse, 9, rue Montplaisir.

---

Q. — Quels ouvrages pourraient me renseigner sur l'accueil qui fut fait en Allemagne à l'Encyclique *Pascendi* et au Décret *Lamentabili ?*

R. — Nous avons traité de ces questions très longuement ici avant la guerre. Voir, de plus, Mgr Delmont, *Modernisme et Modernistes*, 8 f., Lethielleux ; — et, sur un sujet qui touche de près à celui-là, *Les Origines du vieux-catholicisme et les Universités allemandes,* de Mgr Kannengieser, 5 f., Lethielleux.

---

Q. — Indiquer un Manuel suggestif d'idées, doctrinal et au courant des objections modernes, pour un cours d'instructions à donner dans une paroisse rurale sur le Symbole.

R. — Prendre *Religion,* de Mgr Gibier, in-12, 5 f., Paris, Téqui ; — le t. I du *Cours populaire de Religion* de Barbier, 6 f., Lethielleux ; — le t. I du *Manuel d'Instruction relig.* de Boulenger, 5 f.,

Lyon, Vitte. (Nous avons donné ici, quand ces ouvrages ont paru, après la guerre, un aperçu de leur contenu et de leurs qualités respectives. Et quand vous aurez fait connaissance avec ce 1er vol. de Mgr Gibier, vous continuerez avec les deux suivants de cette trilogie : *Famille*, 1 vol. ; *Patrie*, 1 vol.).

---

Q. — Quels ouvrages consulter pour une conférence sur « L'Église naissante » ? J'ai déjà *L'Eglise naissante et le catholicisme*, de Mgr Batiffol.

R. — Mgr Batiffol est bien ce qu'il y a de mieux. Voir encore Vieillard-Lacharme, *L'Eglise catholique aux premiers siècles*, 6 f. (maj. comp.), Paris, Téqui (ouvrage sous forme de conférences) ; et lisez Champagny si vous le trouvez (épuisé), t. III et IV des *Césars*, les 2 vol. de *Rome et la Judée*, le t. II des *Antonins* : aucune lecture ne remplacera l'impression qui se dégage du monument érigé par Champagny.

---

Q. — L'*Ami* connaît-il une vie de sainte Lydwine ?

R. — *Vie de sainte Lydwine*, par l'abbé Coudurier, in-12, 4 f. 50 (maj. comp.), Paris, Téqui ; — et celle de Huysmans (mais qui n'est pas pour toutes mains), Paris, Plon.

---

Q. — Quelle est la Théologie morale actuellement la plus recommandable, conforme au nouveau Droit canon ?

R. — Parmi les auteurs les plus goûtés refondus en harmonie avec le *Codex*, vous avez Clément Marc, 2 vol., 36 f., Lyon, Vitte ; — Ærtnys, dont nous avons parlé l'an dernier, p. 217 et 556 ; — Génicot, 2 vol., 28 fr., Bruxelles, Dewit ; — Noldin, chez Rauch, à Innsbruck. — Herder n'a pas encore donné d'édition refondue de Lehmkuhl ni de Prümmer.

---

Q. — Que faire lire à un protestant âgé, instruit, intelligent, qui paraît tourmenté par la recherche de la vérité ?

R. — *La Foi de nos pères*, du cardinal Gibbons, 7 f. 50, Paris, Téqui ; — *Eglise*, de Mgr Gibier, 5 f., Téqui.

---

Q. — Dans quels auteurs pourrais-je trouver matière pour un sermon sur les *vocations sacerdotales* ou le recrutement sacerdotal ?

R. — Voir l'excellente revue dont nous avons annoncé l'autre jour la réapparition, *Le Recrutement sacerdotal*, 5 f. par an, Paris, de Gigord ; — et Millot, *J.-C. veut des prêtres*, 2 f., Paris, Téqui ; — P. Lhande, *Mon petit prêtre*, 4 f., Paris, Beauchesne (livre exquis à l'adresse des mères).

---

Q. — 1° Pourriez-vous m'indiquer une traduction de la *Cité de Dieu*, de S. Augustin, dont vous recommandiez la lecture à la p. 10 des couvertures de cette année ?

2° Il y a quelques mois, sur une couverture, vous avez conseillé, comme commentaire de l'évangile de S. Jean, les *Tractatus S. Augustini* ; de S. Matthieu, les *Homélies* de S. Jean Chrysostome. Que conseillez-vous dans le même genre pour S. Marc et S. Luc ?

3° Indiquez-moi une bonne édition de S. Grégoire de Nazianze et quelques ouvrages sur ce saint Docteur.

R. — Ad I. *La Cité de Dieu*, texte latin et trad. française de L. Moreau, 3 vol. in-12 à 3 f. (avant la guerre), Paris, Garnier.

Ad II. Les Pères commentaient d'ordinaire un seul des Evangiles synoptiques, généralement celui de S. Matthieu. Il faut donc prendre un auteur récent. Au point de vue théologique comme au point de vue scientifique, les commentaires du P. Lagrange dans la « Collection d'Etudes bibliques » font autorité (Paris, Gabalda) : *Ev. selon S. Marc*, 1 vol. 35 f. ; l'*Ev. selon S. Luc* doit paraître le mois prochain.

Ad III. La meilleure édition de S. Grégoire de Nazianze est celle de Migne, *Patr. grecque*, t. 35-38, 80 f., Paris, Garnier. — L'édition des Bénédictins de St-Maur est en 2 in-folio (parus en 1778 et 1840). Celle de Migne est plus complète. Elle vous donne en même temps qu'un bon texte, à peu près tous les commentaires anciens, qui sont nombreux et variés. Elle donne aussi, au t. 35, la meilleure Vie de S. Gr. que nous possédions, rédigée en latin par le Mauriste Dom Clémencet (1778). Voyez en outre A. Benoît, *S. Grégoire de N.*, 1 vol. in-8, Paris, Poussielgue, 1876, réimprimé en 2 vol. en 1885 (à chercher d'occasion). Les autres travaux récents, peu nombreux, ne touchent qu'à des points particuliers de la vie, des œuvres ou de la doctrine du S. Docteur.

---

Q. — Le Dictionnaire de latin scolastique dont vous parliez l'année dernière a-t-il paru ?

R. — Non.

---

Contre la propagande protestante (p. 74) : *Causeries sur le protestantisme*, par Mgr de Ségur, chez Tolra et Simonet, 28, rue d'Assas, Paris ; 2 f. 50 la brochure de 240 pages.

— En France, Archiconfrérie de la Bonne Mort sous le vocable de S. Joseph (p. 61) : cette Archiconfrérie existe depuis le 25 février 1921, canoniquement établie dans l'église St-Joseph de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Le premier bulletin de l'Archiconfrérie a déjà paru. Pour renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Archiconfrérie, au Presbytère de St-Joseph, à Perpignan.

— P. 61 : dans l'*Atlas géographique et iconographique* qui fait suite aux 28 vol. du *Cursus Scripturæ Sacræ* de Migne, il y a dix feuilles représentant les supplices des martyrs (existe encore au catalogue Garnier, 6, rue des Saints-Pères, Paris ; 8 fr. avant la guerre).

— P. 58 : *Notre-Dame de Pontmain (1871-1917)*, par Louis Colin, épuisée chez Bloud, a été rééditée par la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris 8e ; in-12 de x-220 p., illustrée, franco 3 f. 75.

— P. 77 : un *Petit Mois de N.-D. de la Salette*, par le P. Louis Carlier, in-18 de 214 p., a paru à Grenoble, Imprimerie Notre-Dame, 5, rue des Dauphins ; 2e édit. 1919 ; franco 2 f., chez M. l'abbé Comte, 15, rue Voltaire, à Grenoble (mérite une recommandation toute spéciale).

---

**La Revue Française.** Hebdomadaire. Un an, 45 f. ; le no 1 f. 50. — Paris, rue Auber, 12.

Voici bien l'une des meilleures nouvelles que nous puissions annoncer à nos confrères, tout spécialement aux directeurs d'œuvres de jeunesse : la réapparition de la *Revue Française*, sous la direction, comme avant la guerre, de l'excellent M. Antoine Redier, avec un comité de patronage où figurent Mgr Baudrillart, le général de Castelnau, Barrès, Bordeaux, Bourget, Pierre de la Gorce, Auguste Isaac, député, président de *La plus grande famille*, Roulleaux-Dugage, Mme Juliette Adam, — et, parmi la liste des collaborateurs, Louis Bertrand, G. Goyau, G. Gautherot, G. Lenôtre, Louis Madelin, Jean Nesmy, André de Maricourt, André Hallays, René Johannet, A. Beaunier, A. Bellessort, Francis Jammes, etc. — Nous lui faisions ici, dans nos recommandations, une place de choix, dans les années qui ont précédé la guerre ; nous espérons pouvoir continuer toujours. Elle paraît sur format in-4°, comme avant la guerre, mais sur papier et avec typographie et illustrations qui sont presque de luxe... Nous savons le chiffre d'abonnés qu'il lui faut pour se maintenir sur ce pied ; nous les lui souhaitons de tout cœur, et nous avons ferme espoir que la Providence veille à la réalisation de notre vœu.

---

**L'Ambassadeur du Christ,** par le cardinal Gibbons. Trad. de l'angl. par M. André, Supérieur du Séminaire d'Avignon. — In-12 de XL-514 p., 8 f. — Paris, Lethielleux.

C'est une 4e édition. Il a fallu la guerre et ces temps de crise pour qu'un homme de la taille du cardinal Gibbons reste épuisé (nous apprenons d'autre part que sa *Foi de nos pères,* tirée à un million d'exemplaires en Amérique, et épuisée en France depuis l'an dernier, est de nouveau sous presse). *La Foi de nos pères,* le premier ouvrage de l'auteur, s'adressait aux fidèles, spécialement aux protestants désireux de s'instruire loyalement. *L'Ambassadeur du Christ,* composé alors que l'auteur était depuis longtemps déjà archevêque et cardinal, est un incomparable Manuel de Théologie pastorale. C'est un traité complet des devoirs du prêtre. Sublimité du sacerdoce, déduite des titres que les SS. Livres donnent aux ministres des autels; nécessité et marques d'une vocation divine; formation au sacerdoce et devoirs, en ce grand œuvre, des maîtres et des élèves; formation du caractère (ah! les magnifiques choses ici sur la sincérité, sur le respect de soi et le respect humain, sur la charité, la politesse, l'amabilité!), esprit de pauvreté, chasteté, obéissance, humilité (sa spéciale nécessité pour les prêtres; sa compatibilité avec la magnanimité; sa pratique); étude (sept chapitres consacrés à l'étude : on sent que c'est un des sujets qui tiennent le plus à cœur au cardinal, un des sujets sur lesquels il juge le plus indispensable de ramener l'attention du clergé; et ce qu'il en dit révèle en effet une expérience consommée); préparation des sermons, des catéchismes; écoles paroissiales; conversions et convertis; chant paroissial; visite des malades, etc. : quels sujets de méditations ! et de méditations conduites avec un sens pratique et une précision, avec une hauteur de vues et une profondeur théologique que vous n'aurez pas souvent rencontrées dans votre vie.

---

**Théorie des Belles-Lettres.** *L'âme et les choses dans la parole,* par le P. Longhaye, S. J. — In-8 de XII-580 p., 10 f. (maj. comp.). — Paris, Téqui.

Le P. Longhaye s'est éteint le 18 janvier 1920, plein d'œuvres et de jours (né 1839). Il a enseigné et il a écrit; et de son œuvre imprimée tout est solide. Ses tragédies en vers, *Les Flavius, Canossa, Bouvines, Campian, Terre d'Asile* (ou S. Thomas Becket en France), etc., sont de celles qu'on relit toujours (et c'est un éloge que l'on ne saurait décerner qu'à un très petit nombre d'œuvres poétiques de notre âge). Il laisse une *Histoire de la Littér. fr. au XVIIe siècle,* en 4 forts vol. in-8; un *XIXe siècle, Esquisses littéraires et morales,* en 5 vol. in-12, celui de ses ouvrages qui est le plus lu, et dont on ne trouverait l'équivalent nulle part ailleurs; *La Prédication, Grands Maîtres et Grandes Lois,* 1 vol. in-8, manuel achevé d'éloquence sacrée, dont il nous montre la source nécessaire dans l'âme sacerdotale, dans la sainteté du prêtre. Car, c'est l'originalité du P. Longhaye (grand Dieu! pourquoi faut-il qu'une chose si simple devienne un caractère distinctif ?), de ne jamais perdre de vue, dans ses études critiques et dans ses préceptes didactiques, l'âme elle-même : le style, pour lui, la parole, écrite ou parlée, c'est l'âme humaine exprimant tout ce qu'elle est harmonieusement, à propos des objets qui sollicitent son activité. Et c'est ce qui fait la beauté incomparable de cette *Théorie des Belles-Lettres* dont l'auteur a eu le bonheur de voir quatre éditions (la 1re, en 1885) et que l'on vient de réimprimer sans changement (le chiffre des pages est seulement moins élevé, parce qu'on a fait la typographie plus dense). C'est ce qui fait que ce livre de « belles-lettres » pourrait être utilisé comme livre de méditations singulièrement prenantes et pénétrantes : toute parole est une action morale sur autrui, une action qui veut être puissante et ordonnée; conditions 1° de cette puissance, et comment il s'agit de saisir tout l'homme, et 2° de cet ordre : hiérarchie essentielle des facultés, conséquences désastreuses de la rupture de cette hiérarchie, désastreuses pour la raison et la volonté, désastreuses pour les facultés inférieures elles-mêmes qui se matérialisent et s'épuisent et se stérilisent; la fin dernière, condition d'ordre : subordination de l'art à la morale; l'absolu en littérature; comment l'âme donne aux choses son empreinte : choix, ordonnance, idéalisation; le triple objet de la parole littéraire (le monde physique, l'homme, Dieu); triple fonction de la parole à l'égard des passions (peindre, émouvoir, apaiser); l'âme ensuite dans le style (critique de la tendance à trop distinguer le fond de la forme, ce qui leur est nuisible à l'un et à l'autre); l'âme enfin dans le débit : le débit et la morale; etc. — Nous avons, dans notre littérature moderne, de fort beaux livres de critique et de théorie, mais rien qui atteigne à cette élévation et à cette profondeur.

---

**Visites au Très Saint Sacrement pour un petit garçon. — Visites au Très Saint Sacrement pour une petite fille.** — Opuscules in-32 de 140 p., à 1 f. — Paris, Téqui.

Opuscules exquis. Ils sont l'œuvre de M. Chaumont, le fondateur des Filles de S. François de Sales, des Prêtres de S. François de Sales, et des Fils de S. François de Sales. Trente *Visites* dans chaque opuscule. A chacun, un petit discours de Jésus à l'enfant (discours est une manière de dire : c'est un petit bonjour d'abord : « bonjour, mon enfant, regarde-moi comme moi je te regarde... recueille-toi... écoute-moi... »), et ce petit bonjour suivi d'un questionnaire délicieux, portant chaque jour sur une vertu spéciale; puis, pour terminer, réponse et prière de l'enfant. C'est vraiment charmant, et tous nos confrères qui ont affaire aux enfants en seront ravis (et même ceux qui ont affaire aux grandes personnes, en qui ils seront si heureusement surpris de voir l'esprit d'enfance renaître comme spontanément, à la lecture de ces pages).

---

**Catéchisme des convenances religieuses,** par le chanoine Pracht, curé de Ste-Ursule à Pézenas. — In-16 de 336 p., 4 f. (sans maj.). — Paris, Lethielleux.

Que de fois on nous a demandé d'indiquer un livre de ce genre, sans que nous sachions que répondre! Voici nos lecteurs maintenant servis à souhait, et par un homme que l'on sent de vaste expérience non moins que de sens sacerdotal exquis. Ce que l'auteur appelle convenances religieuses, ce sont ces formes extérieures de religion qui sont l'expression ordinaire d'une bonne éducation : convenances qui visent 1° les personnes sacrées, et 2° les choses sacrées : — 1° envers les *personnes :* respect dû aux religieux, aux prêtres, aux évêques, au Pape, à J.-C. vivant dans l'Eucharistie (respect de J.-C. dans les églises, dans la communion, dans les rues qu'il traverse, dans les maisons qu'il visite); — 2° envers les *choses :* la croix (signe de la croix; croix de l'église, du clocher, du prétoire, de l'école, du chemin, du foyer, du cimetière, du marin, du défunt, etc.); l'eau bénite, le pain bénit, les cierges bénits, les huiles bénites, les rameaux bénits, les statues, images, reliques; les objets de piété; les bénédictions; le chant liturgique, etc.

---

**Tharcisius martyr.** Mystère lyrique en 6 tableaux, par le P. de la Messuzière, S. J., musique de R. Clavers. — Libretto, in-4° de 50 p., 6 f.; partition, in-4° de 62 p., 12 f. — Paris, Beauchesne.

Ceci est une œuvre admirable. On la dédie « aux premiers communiants, jeunes frères de Tharcisius ». On voudrait qu'elle fût jouée partout. On lui a fait une parure de grand luxe, luxe d'érudition archéologique même, avec toutes indications minutieuses relatives aux costumes et aux décors. C'est toute la fraîcheur simple et sublime de la vie chrétienne aux Catacombes (vers le milieu du IIIe siècle) qui s'évoque devant nous, en six tableaux : le catéchumène, le chrétien, le Premier Communiant, le Messager de l'Eucharistie, le Martyr, l'Elu. Même à la simple lecture (et grâce à la profusion choisie des notes historiques les plus authentiques et les plus pittoresques), l'impression est grandiose. A la représentation, l'effet doit être merveilleux. Et la musique, du meilleur goût, est d'exécution très facile (chœurs, versets, prières, litanie...).

## L'enfant va mieux

De St-Martin-le-Beau (Indre-et-Loire), nous avons reçu la lettre suivante de M. Léon Walter :

« Nous avons fait venir des Pilules Pink de votre pharmacie de Paris pour notre fille Germaine, âgée de six ans, qui était quelque peu anémique, faible et sans entrain. Dès qu'elle a eu pris deux boîtes de ces bonnes pilules, l'enfant avait déjà bien meilleure mine, elle avait retrouvé l'appétit, se montrait plus forte. Elle a continué le traitement, se porte très bien. Voyant cela, voyant ces magnifiques et rapides résultats, je vous en fais une commande pour moi-même, étant donné que je souffre beaucoup de l'estomac et que, par suite de digestions très difficiles, je n'ai pas mangé un morceau de viande depuis deux mois, me contentant de bouillon de légumes. »

Et voilà, et c'est tous les jours comme ça depuis de nombreuses années. Tous les jours, du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest, il vient un volumineux courrier pour M. Barret, le pharmacien bien connu, préparateur des Pilules Pink, pour dire beaucoup de bien de son médicament. Il est devenu d'ailleurs proverbial de dire que « quand les Pilules Pink entrent dans une maison, la maladie en sort. »

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la faiblesse générale, les suites de surmenage, la chlorose des jeunes filles. Elles hâtent la convalescence, donnent la régularité des fonctions, guérissent les mauvais estomacs et assurent les bonnes digestions. Par leur action sur les nerfs, elles sont on ne peut plus favorables aux tourmentés, aux nerveux, aux neurasthéniques.

En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris ; 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

---

### La constipation empoisonne le sang

### La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 2 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 20 de taxe par boîte.


## La Sciatique

La goutte, douleurs, rhumatismes, gravelle, guéris radicalement, en peu de jours, par le **TRAITEMENT DU CHARTREUX** le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à M. Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, la brochure explicative gratuite et franco, vous vous guérirez vous-même.

L'ALCOOL de MENTHE DE **RICQLÈS** est le produit hygiénique parfait.

**SIROP LAMOUROUX**
contre TOUX, GRIPPE, BRONCHITE
VENTE au détail : 28, Rue de Richelieu, PARIS
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

Rhumes . Toux
**GRIPPE**
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE
**PULMOSERUM**
BAILLY
Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté par plus de 30 000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80 ; les 3 flacons, 28 fr. franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE
*Exiger le nom*
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

Goutte, Gravelle, Arthritisme
**SELS DE VITTEL**
Marque GRANDE SOURCE
Toutes Pharmacies et Laboratoire des Sels de VITTEL

38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 17 19 MAI 1921

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres, tous les Jeudis*

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

**A. ROZIER**
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

## LE JARDIN OFFICINAL

I. LA CONDUITE DU JARDIN. — Son utilité. — Le rôle thérapeutique des plantes. — Comment les connaître ? Les livres à consulter. — La culture des plantes médicinales. — Leur récolte : Calendrier officinal. — Leur conservation. — Leur utilisation. — L'organisation française pour la production des plantes médicinales. — Renseignements pratiques.
II. LES PROPRIÉTÉS MÉDICINALES DES PLANTES. — Classification thérapeutique. — Antiphlogistiques. — Toniques. — Stimulants. — Narcotiques. — Irritants. — Caustiques. — Usages et emploi de chaque espèce.

### § 1er. — *La conduite du jardin officinal*

**Son utilité.** — Des simples pour vos malades, des fleurs pour votre église, des fruits pour votre table, des légumes pour votre régime ! A côté des plantes qui nourrissent et des plantes qui fleurissent, les plantes qui guérissent ! Quoi de plus simple, quoi de plus naturel que de s'attendre à trouver tout cela dans le jardin du presbytère ? Jetez entre votre peuple et vous ce trait d'union de plus, d'avoir toujours sous la main les fleurs officinales auxquelles on demande de calmer les indispositions passagères, et parfois d'opposer aux maux chroniques le moins malfaisant de tous les remèdes. A l'heure où la médecine minérale et la pharmacie chimique doutent gravement d'elles-mêmes, au point que l'on voit de grands praticiens, désireux de condenser ce que la thérapeutique offre de solidement acquis, réduire à *vingt* médicaments les remèdes qui valent par autre chose que la confiance injustifiée des thérapeutes [1], on ne peut faire moins que de rendre aux fleurs officinales l'estime dont une défaveur passagère autant qu'injustifiée les avait quelque peu privées aux yeux de la science à fracas. Mais aux yeux du peuple, des simples, celles que l'on appelle également les *simples*, les bonnes fleurs des champs, si riches de sucs précieux élaborés sous le grand soleil de Dieu, n'ont rien perdu de leur prestige.

Et qu'ils ont raison, ouvriers des villes, paysans des campagnes, de mettre leur confiance dans les « herbes ! » Elle ne sera pas trahie. Une expérience plusieurs fois millénaire, vieille à peu près autant que l'humanité, constitue à cette créance le plus imposant des contrôles. Depuis que l'homme quittant l'Eden a rencontré la souffrance qui l'attendait à la porte, il s'est habitué à trouver sous sa main, par une attention de la Providence, le remède bien souvent à côté du mal, et la plante qui guérit précisément sur la terre où se développe quelque force meurtrière. Les herbes bienfaisantes, dont la superstition a fait parfois des herbes magiques, se retrouvent dans les plus vieilles mythologies et les plus antiques légendes. Les plantes ont été les premiers aliments comme les premiers remèdes de nos pères. Dans la Bible, il est question d'elles à chaque page et les prophètes les ont célébrées avec lyrisme. Les poètes de toutes les littératures en ont parfumé leurs vers et, jusqu'au dernier siècle, la médecine universelle faisait fond principalement sur elles. Un siècle entier de chimie et d'analyses n'a fait au total que confirmer et préciser la valeur de ces bonnes guérisseuses, moins brutales que les remèdes minéraux, mais dans l'ensemble plus profondément salutaires. Jadis, quand on prescrivait infusions ou tisanes, on agissait, il faut l'avouer, un peu à l'aveuglette ; on manquait de notions rigoureuses sur les principes actifs et leur proportion. L'accumulation des matériaux réunis par d'innombrables analyses permet aujourd'hui de mesurer avec une précision étonnante l'énergie et la nature des sucs élaborés par les plantes. Pour chacune d'elles, les livres regorgent de chiffres et de formules. Tout cet acquis doit aller à l'art de guérir. Et nous, après avoir guéri les âmes, aidons-nous-en pour soulager les corps [1].

[1] Ainsi les docteurs Huchard et Fiessinger, dans *La Thérapeutique en vingt médicaments*, paru en 1913 (Paris, Maloine). Et sur les 20, quatre sont végétaux !

[1] Qu'on nous permette de citer ces réflexions de la *Semaine religieuse du diocèse d'Arras*, 14 juillet 1911, p. 716 :

« Dans le respect que le peuple a encore pour la science des prêtres, des religieux et des religieuses, il y a, pour beaucoup, l'idée que les ecclésiastiques sont les dépositaires des secrets de ces fameux moines du Moyen Age, qui, suivant la croyance populaire, passaient leur vie à herboriser et à composer des élixirs conjurant les sorts et guérissant tous les maux.

« Permettez-nous, en passant, de vous signaler toutes ces tisanes portant les noms de Pères plus ou moins Dominicains, ces sirops d'Abbayes plus ou moins quelconques, et tous ces remèdes de curés et de bonnes sœurs, dont l'origine n'a jamais existé que dans l'imagination d'un commerçant plus ou moins honnête (moins surtout), se servant d'une étiquette ronflante pour lancer ses drogues.

« Jamais nous n'avons vu tant de produits pharmaceutiques à l'étiquette cléricale que depuis la fameuse loi de Séparation !

« Parmi les spécialités sortant de telle officine, qui fait des affaires, on remarque la tisane dépurative du R. P. X... ; l'eau dentifrice de Sœur Y..., dans laquelle l'acide acétique remplace l'alcool à 90° ; l'emplâtre vermifuge du curé de Z..., et d'autres encore. Si les étiquettes de ce genre ne servaient qu'à couvrir des produits aussi peu sérieux, le mal ne serait pas bien grand ; mais nous savons qu'elles servent aussi à en couvrir d'autres dont l'usage est défendu.

« On dit aux industriels en question : « Mais pourquoi ne pas donner vos noms à vos drogues, sans aller chercher toujours celui d'un prêtre ou d'un saint ! Ce que vous faites n'est pas honnête. C'est abuser de la confiance des populations. — Que voulez-vous ! répondent-ils, les affaires sont les affaires... Le monde est ainsi fait : chaque fois qu'un remède a l'air de venir d'un curé, il se vend bien. C'est à croire que quand les gens se sentent malades ils deviennent tous dévots ! »

Point n'est question de remplacer la Faculté ni de faire aux parchemins des docteurs une illégale concurrence. Ce n'est pas empiéter sur leurs privilèges que de donner quelques brins d'hysope à un voisin qui tousse, ou une poignée de camomille à une brave femme qui a épuisé sa provision !

**Le rôle thérapeutique des plantes.** — En appréciant la valeur curative de nos plantes indigènes, il faut se garder de tomber dans l'excès. Ce sont les théories excessives et exclusives qui sont en partie responsables de l'espèce de discrédit où sont tombées nos simples au cours du XIXe siècle.

D'abord il ne faut pas leur demander plus qu'elles ne peuvent donner. Tous les remèdes à toutes les maladies ne sont pas contenus en leurs feuilles ou en leurs fleurs, comme le vulgaire a tendance à l'imaginer. Il est bien clair qu'aucune d'elles ne peut être l'équivalent de l'iode ou du soufre par exemple. Il est également certain que beaucoup de substances végétales médicamenteuses des plus importantes proviennent de plantes exotiques : le quinquina, par exemple, pour lequel nous ne possédons chez nous aucun véritable succédané, l'aloès, le séné, le camphre, le ricin, la manne, etc. Contentons-nous d'apprécier à leur juste valeur nos plantes « compatriotes. »

Ne pas croire non plus, ce qui serait une autre forme de l'erreur précédente, que toutes les maladies propres à nos climats possèdent, par une mystérieuse correspondance, leur spécifique dans la végétation qui nous entoure. Jusqu'à quel point est-il vrai que chaque climat, ainsi qu'on le croit généralement, produit des remèdes appropriés aux maladies qui y naissent ? « Nous admettons volontiers, dit justement A. Bossu, avec Fernel, que tel a été le dessein de l'Auteur de la nature ; mais pour que ce dessein devînt une réalité, il faudrait que les hommes ne se fussent pas exposés, par suite de leurs passions et de leurs excès, à une foule de maladies devenues indépendantes du climat, et qui les ont sollicités de demander des remèdes, non seulement au règne végétal, mais encore au règne minéral... Est-ce que l'habitant des côtes septentrionales, de ces lieux stériles et désolés, pourrait se contenter du petit nombre de produits qu'il y trouve ? [1] »

La science antique a poussé la crédulité à ses extrêmes limites en ce sens. Quand on ouvre Pline on est stupéfait autant qu'amusé des propriétés extraordinaires et souvent extravagantes qu'il attribue aux plantes d'après les auteurs qu'il avait dépouillés pour sa vaste compilation. Racontars et superstitions populaires s'y mêlent inextricablement aux renseignements exacts. Un principe entre tous a contribué grandement à égarer l'opinion. Sorti d'un raisonnement populaire sur l'analogie, il fut repris au XVIe siècle avec toute la prétention et le manque de mesure qui étaient la marque du temps : c'est alors qu'il atteignit avec J.-B. Porta aux conséquences extrêmes et en même temps les plus bouffonnes : c'est le *principe de la signature*. Une ressemblance de forme entre les racines, la fleur ou la feuille de quelque plante et tel de nos organes, semblait être une indication certaine de la bienfaisance de la plante pour l'organe indiqué. L'hépatique à feuilles trilobées rappelle les trois lobes du foie, on la recommandait donc pour les maladies de foie. Le cabaret ou oreille d'homme *(Asarum)* sera utile pour les maladies de l'oreille. La vipérine tachée comme la peau d'une vipère, dardant ses étamines et son style entre ses deux lèvres écartées, comme un reptile sa langue fourchue, sera prescrite contre les morsures de la vipère. La pulmonaire dont les feuilles présentent des marbrures comme le poumon sur la plèvre, sera indiquée pour les maladies du poumon. Le nom même de ces plantes est un indice de l'ancienneté de la théorie, car c'est en vertu de celle-ci qu'elles ont été appelées l'une vipérine et l'autre pulmonaire. Les signatures par simple analogie de couleur sont plus nombreuses encore : on indique les plantes à suc ou à racine rouges contre les hémorragies, celles à couleur jaune verdâtre contre la bile, celles à suc blanc laiteux pour favoriser la production lactée. Forme ou couleur dans tous ces cas étaient le signe, la trace du sceau *(signatura)* pour ainsi dire, par lequel la plante était censée porter la marque extérieure des propriétés qu'elle recélait dans ses tissus. Rien de plus injustifié que ces rêveries ! Mais rien de plus nuisible à la cause des plantes médicinales.

C'est de ces excès qu'est né un scepticisme non moins insoutenable. On s'est retourné vers les plantes exotiques en dédaignant les nôtres, par un raisonnement vieux comme le monde et dont les anciens avaient déjà dénoncé le sophisme : *sueta vilescunt*. Pline s'élevait contre cette mode qui fut de tous les temps, mais il ne put rien y changer. Ce fut bien pis quand au scepticisme s'ajouta l'engouement qui fut la conséquence des progrès prodigieux de la chimie. On en vint à ce point que des traités de matière médicale n'accordèrent plus aux plantes qu'une place négligeable, et que c'est à peine si elles figurent dans la plupart des formulaires thérapeutiques à la mode d'aujourd'hui. A l'invasion de la pharmacie chimique on prétendit donner comme raison les contradictions relevées entre les différentes expériences rapportées par les auteurs sur les propriétés des plantes. Comme si, réduite à elle seule, l'expérience, que chacun invoque et interprète à sa manière, n'était pas souvent un guide infidèle ! comme si les mêmes contradictions ne se rencontraient pas fréquemment pour tous les remèdes ! Les anciens avaient exagéré les vertus des plantes, les modernes ont exagéré leur inertie : il est temps de rétablir l'équilibre. « Il faut que les médecins et le public, écrivait récemment un éminent praticien qui est en même temps un observateur et un penseur remarquable, s'accoutument de plus en plus à l'idée que certaines maladies, — je

[1] Dr A. Bossu, *Traité des plantes médicinales indigènes*, Paris 1872, p. IX.

veux dire des maladies organiques, et non pas seulement d'ordre nerveux, — exigent en quelque sorte de n'être pas soignées, ou, si l'on préfère, d'être soignées sans ordonnances médicales et sans recours au pharmacien, *afin que le travail reconstituant de la nature ne risque pas d'être gêné par une intervention extérieure inopportune*[1]. » Voilà qui en dit long sur les remèdes en vogue, et il serait facile de relever dans la plus récente littérature médicale des déclarations similaires. Pourquoi? Le bon vieux Roques dans son *Nouveau Traité des plantes usuelles* l'indiquait en très bons termes, il y a plus de quatre-vingts ans : « Plus on observe la marche des maladies, disait-il, plus on devient avare de médicaments. Un praticien instruit et modeste s'aperçoit bientôt que, dans les cures les plus brillantes, la nature a le droit de revendiquer la plus belle part[2]. » Laisser faire la nature, surtout ne pas l'entraver par des « drogues » superflues, c'est le dernier mot bien souvent, encore aujourd'hui, après tant de retentissants efforts, de la médecine assagie. A cette action de la nature l'usage judicieux des simples est éminemment favorable.

**Comment connaître les plantes médicinales?** — On s'est demandé souvent si, à défaut de l'imaginaire principe de la *signature,* il n'existerait pas quelque moyen empirique permettant de discerner facilement les propriétés des plantes sans connaissances botaniques particulières. Nous avons répondu ailleurs à cette question pour la seule classe des champignons[3]. Ici la solution n'est que très légèrement différente.

Forme, saveur, odeur et couleur, tels sont les caractères physiques auxquels on s'est adressé pour opérer ce discernement *a priori*. La forme, De Candolle en a formulé l'influence dans les deux principes suivants : 1° Les mêmes parties ou les sucs correspondants des plantes du *même genre* jouissent de propriétés semblables. 2° Les mêmes parties ou les sucs correspondants des plantes de la *même famille* jouissent de propriétés analogues. « Il suit de là, dit A. Héraud dans son *Nouveau Dictionnaire des Plantes médicinales* (p. 508), que plus les plantes ont d'analogie de forme, plus la similitude des propriétés est grande, de sorte que si l'on connaît bien les propriétés de l'une d'elles, on en déduira celles de toutes les plantes du groupe. » Si le principe était exact, il serait extrêmement précieux. Il y a si peu de familles importantes dont au moins un représentant ne soit pas connu de tout le monde, que par là-même les moins au fait de la botanique seraient toujours ou à peu près en état de trouver sous leur main quelque plante sur les vertus curatives desquelles ils n'auraient pas à hésiter. Malheureusement, comme le fait remarquer Héraud, qui est loin de prendre à son compte la théorie de De Candolle, on peut opposer à cette règle de nombreuses exceptions, si nombreuses, ajouterons-nous, qu'elle en devient, dans la pratique, à peu près illusoire. Elle ne peut être utile qu'aux botanistes et aux pharmaciens, capables de reconnaître ces exceptions. Mais en d'autres mains, rien ne serait plus dangereux que l'application de pareils principes. Est-il plantes de formes plus semblables que la ciguë et le cerfeuil? Et pourtant... La tomate est une solanée comme la belladone : le fruit de l'une est comestible, l'autre un poison redoutable. Dans la famille des cucurbitacées qui nous donne le melon et le potiron, il y a de dangereux rubéfiants. Parmi les digitales, une seule espèce est vraiment active, encore faut-il qu'elle soit venue sans culture et en terrain sec.

La saveur ne peut guère fournir d'indications plus précises et le goût pas plus que la vue n'est un guide bien fidèle. D'une façon générale, une plante sans saveur est une plante sans propriétés sensibles, tandis que les plantes à saveur très prononcée possèdent la plupart des vertus très actives. Mais ici encore les exceptions ne manquent pas qui infirment la règle, loin de la confirmer. C'est ainsi que la vénéneuse ciguë est à peu près insipide.

De l'odeur il faut en dire sensiblement autant que de la saveur : des plantes très énergiques sont inodores, des plantes très odorantes sont inactives. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est qu'en général un végétal dépourvu à la fois de toute odeur et de toute saveur a bien des chances de l'être également de toute propriété sérieuse. Mais c'est un principe beaucoup trop vague pour que son application mène à quelque conclusion intéressante. D'autant plus que l'odeur n'est pas une qualité très stable, que certaines plantes demandent à être froissées pour répandre leur parfum, que d'autres, inodores pendant leur vie, deviennent odorantes par la dessication, comme le mélilot bleu, que d'autres encore, telle la coriandre, dégagent quand on les froisse une odeur désagréable, *in casu* celle de punaise, mais séchées possèdent un arome délicat. Il arrive aussi fréquemment que la dessication produit l'effet contraire : la rose, la violette sont à peu près inodores une fois desséchées.

Guère moins fragile est l'indice tiré de la couleur. La couleur *blanche* passe pour dénoter une faible activité. Encore faut-il faire exception pour les Crucifères dont les espèces à fleurs blanches constituent des antiscorbutiques plus énergiques que celles à fleurs jaunes ou rougeâtres. Mais que de fleurs blanches qui jouissent néanmoins de propriétés très actives, comme la camomille et le lamier blanc! Le *vert* généralement correspond à une saveur acerbe dans les fruits, mais rarement ailleurs. « La couleur *rouge clair,* dit Héraud, annonce l'acidité dans les fruits, le *rouge foncé* l'astringence (roses de Provins, racines de fraisier), le *jaune* indique souvent les toniques amers (aunée, arnica, racines de gentiane et de rhubarbe). La couleur noire ou *brune* est souvent le signe d'une action délétère (belladone, cabaret);

[1] Dr Burlureaux, *Traité pratique de psychothérapie,* 1913, p. 67.
[2] *Nouveau Traité,* t. I, p. 31.
[3] *Ami* du 6 sept. 1912.

on doit même se méfier de toute plante qui présente la couleur noire sur une partie quelconque de sa surface (aconit, ciguë) [1]. » Malheureusement pour cette théorie, rien ne serait plus facile que d'énumérer des exemples contraires. Ils se présenteront en foule à l'esprit du lecteur. La plupart de ces prétendus indices sont une survivance dissimulée du principe de la signature, rien de plus.

De tout cela il est donc légitime de conclure qu'aucun moyen empirique ne permet de distinguer automatiquement les plantes médicinales, qu'ici comme partout il faut faire un effort personnel d'intelligence ; au total, que l'on ne peut connaître les plantes médicinales qu'en prenant la peine de les étudier [2].

**Les livres à consulter.** — La seule connaissance certaine que l'on puisse avoir des plantes médicinales, la seule qui n'expose pas à des confusions dangereuses, est celle qu'en donne la botanique. Sans notions générales élémentaires de botanique, sans la connaissance des principales familles et des principaux genres, on risque de fréquentes erreurs. Ainsi la première chose à faire, dans l'étude qui nous occupe, est de repasser vos notions de botanique et, dès le retour du printemps, de prendre en poche votre flore pour renouer connaissance avec les espèces de votre région.

Rares sont les bibliothèques de presbytère qui ne contiennent pas une *Flore*. Si vous en trouvez l'usage trop difficile pour vos débuts, prenez un ouvrage très simple de vulgarisation, par exemple *Les noms des fleurs* de G. Bonnier : des tableaux illustrés vous conduiront sans le moindre heurt aux noms de toutes les plantes communes, et des planches en couleurs d'une exactitude rigoureuse vous permettront de vérifier votre détermination [3]. Les excellentes brochures du Dr Saffray pourraient également vous rendre des services et vous initier à la connaissance des fleurs [4]. Indiquons également la *Petite flore médicinale illustrée* de M. Deschanalet-Valpêtre [5]. Enfin pour cette initiation générale dont nous parlons et qui n'a rien d'une spécialisation dans la botanique pure, de bons manuels classiques tels qu'on en met actuellement aux mains des élèves de cinquième seraient très suffisants, ceux de Caustier par exemple [6]. Quelques-uns des ouvrages que nous allons indiquer ci-dessous pourraient même se suffire à eux-mêmes : dans ce cas nous aurons soin de le faire remarquer.

Jusqu'ici il n'est question que de mettre, sans trop de chances d'erreur, un nom sur le gracieux visage des fleurs de nos champs. Il reste à se renseigner sur leurs propriétés. Quels ouvrages consulter pour cela ? Voici ceux que de nombreuses comparaisons et un long usage nous ont enseignés comme les meilleurs. Nous procéderons chronologiquement.

D'abord ce savoureux et toujours aimable J. Roques [1]. Bien de son temps, qui était l'époque romantique, il est vraiment le romantique de la médecine par les simples, non que son livre ne soit pas sérieux, mais par ses réflexions, mais par son genre, mais par son style, mais par la façon dont il se mêle sans cesse à son sujet, dont il fait intervenir les anecdotes de sa vie médicale et les succulentes recettes culinaires. Naturellement on ne le trouve plus chez l'éditeur qui a disparu, mais d'occasion il n'est pas très rare. — Le *Guide du Botaniste* de Germain de Saint-Pierre mérite une mention ici : il contient un excellent précis des propriétés de nos plantes indigènes d'après le célèbre *Enchiridion* d'Endlicher. Mais nous ne le conseillons qu'aux botanistes proprement dits [2]. — Voici maintenant le maître en la matière, celui que malgré tous ses successeurs, imitateurs et... spoliateurs (c'est étonnant, ce qu'on l'a pillé !), nous considérons comme le meilleur pour nos lecteurs : c'est la seconde édition du Cazin [3]. Avec ses planches en couleurs où les espèces sont très reconnaissables et ses descriptions botaniques très claires, ce travail peut se suffire à lui-même. Lui non plus ne se trouve plus que d'occasion. Mais comme il n'est plus guère dans le goût de la science médicale d'aujourd'hui, son prix n'est pas très élevé [4]. Il n'en va pas de même de la 3e édition, que l'on trouvait rarement même d'occasion à moins de 16 à 18 fr. avant la guerre. Elle a été donnée par le Dr Cazin fils et offre quelques inconvénients qu'a assez bien résumés quelqu'un qui lui a beaucoup emprunté : « Tout en rendant justice à la très grande érudition du docteur Cazin fils, qui a réédité le livre de son père, nous croyons que les détails d'ordre purement chimique qu'il y a introduits et les opinions souvent contradictoires et fantaisistes des nombreux auteurs qu'il a compulsés avec un courage vraiment surprenant, sont plus de nature à rebuter le lecteur qu'à lui inculquer le goût de la botanique et à augmenter sa confiance dans les propriétés des plantes. » — Ce jugement est du Dr Antonin Bossu [5], dont nous allons nous occuper. Son *Traité des plantes médicinales indigènes* comprend trois parties : un cours de botanique avec la description des

[1] *Nouv. Dict.*, p. 509.

[2] Les remarques précédentes pourraient servir cependant quand il s'agit d'expérimenter une plante nouvelle.

[3] *Les noms des fleurs trouvés par la méthode simple sans aucune notion de botaniqne* par M. G. Bonnier, 372 phot. en couleurs et 2715 fig. en noir (voir *couv.* du 28 avril, p. 67).

[4] Docteur Saffray, *Les Remèdes des champs,* 2 broch. in-32 illustrées à 0 f. 50 ; Paris, Hachette. — Nous avons déjà recommandé la *Botanique médicale au presbytère,* par un curé de campagne, in-8, Paris, Savaète *(Ami,* 1908, p. 96).

[5] 1 vol. avec pl. coloriées, Paris, Lib. Horticole, 84 bis, rue de Grenelle.

[6] Chez Vuibert et Nony, 63, boul. St-Germain, Paris.

[1] *Nouveau Traité des Plantes usuelles* spécialement appliqué à la médecine domestique, par Joseph Roques ; 4 vol. in-8 ; Paris, Dufort, 1837.

[2] *Guide du Botaniste* ou conseils pratiques sur l'étude de la botanique, 1 vol. in-12, Paris, Masson, 1852. Ne se rencontre plus guère que d'occasion.

[3] *Traité pratique et raisonné des plantes médicinales indigènes,* par F.-J. Cazin ; 2e éd. avec atlas de 200 plantes en couleurs ; 1 vol. in-8, Paris, Labé, 1859. — La 1re édition était beaucoup moins complète ; elle formait simplement un Mémoire présenté au concours ouvert en 1847 par une Société médicale de province.

[4] Pour les ouvrages épuisés en librairie que nous indiquons ici, on peut s'adresser à la librairie d'occasion des sciences naturelles de M. L. Lhomme, successeur de Klincksick, 3, rue Corneille, à Paris.

[5] Préface de son *Traité des Pl. médic.,* p. VIII.

principales familles et des principaux genres, un dictionnaire alphabétique des plantes médicinales et un atlas colorié [1]. Il peut donc lui aussi suffire à l'exclusion de tout autre volume. Comparé à Cazin, il apparaît surtout comme son résumé, très appauvri, passablement décoloré. Or les plantes sont des êtres vivants, et à ce titre essentiellement complexes, non seulement dans leur composition, mais encore dans leurs propriétés. Prétendre enfermer celles-ci en une étroite formule, sans aucune des indications fournies par mille expériences parfois peu probantes mais presque toujours suggestives, c'est retirer aux plantes le trait dominant de leur bienfaisance, qui est la plasticité de leurs vertus, capables d'agir, d'accord avec la nature, dans des directions très diverses. De là vient le peu de services que rendent les petits traités de vulgarisation sur la matière qui nous occupe, où les propriétés médicinales apparaissent si réduites et si étriquées.

Un peu plus récent est le *Nouveau Dictionnaire des Plantes médicinales* du Dr A. Héraud [2], paru en 1875 et qui a eu plusieurs éditions. Il contient de bonnes descriptions, de bonnes gravures, de bons renseignements sur l'action physiologique et l'emploi de chaque espèce. Il condense nombre de travaux divers, et pourtant, tel que nous le connaissons, nous pensons qu'il serait moins profitable à nos confrères que le Cazin, qui d'ailleurs est à peine plus cher. Sa sécheresse, sa rudesse de résumé consciencieux, ne donnent le goût ni de la botanique, ni de la médecine végétale. Il prélude à ces savants traités, que nous recommandons encore moins, malgré les noms parfois illustres dont ils sont signés, qui fournissent une longue description de la plante, de sa composition chimique, etc., et qui, en deux lignes, exécutent la seule question immédiatement utile, celle de son emploi. Tels les traités de Baillon, de Dujardin-Baumetz, de Beille, etc. [3].

**La culture des plantes médicinales.** — Le nombre des plantes médicinales à connaître n'est pas tellement vaste ; celui des plantes à cultiver est encore plus restreint. Quelques-unes sont tellement communes partout, dans les champs ou les bois, qu'il est inutile de les planter dans son jardin, comme le millepertuis ou la petite centaurée. D'autres ne peuvent être soumises utilement à la culture ou du moins la culture leur est plutôt nuisible. Ainsi la digitale perd, si on la cultive, une partie de son activité, et l'odeur aromatique de certaines labiées sauvages est moins prononcée lorsqu'on les soumet à des façons culturales. Ces cas cependant sont plutôt exceptionnels et certaines espèces, comme les violettes, les Crucifères et la plupart des Ombellifères, gagnent en activité à être cultivées.

Encore faut-il tenir compte du climat et du terrain. L'un et l'autre possèdent une grande influence sur la valeur médicinale des plantes indigènes ou exotiques. On ne saurait mieux condenser tout ce qu'il faut en savoir que ne l'a fait Héraud à la fin de son *Dictionnaire* [1] :

« Le ricin, herbacé et annuel à Paris, devient bisannuel ou vivace dans le midi de l'Europe, tandis qu'en Amérique, c'est un arbre du port de nos platanes. Le chanvre d'Europe, plus vigoureux que celui d'Asie, donne un haschich qui ne possède pas les propriétés enivrantes du produit indien. Les arbres qui produisent les baumes de copahu et de tolu n'en laissent point exsuder dans nos climats. Les frênes de nos forêts ne produisent point la manne comme en Sicile. Le tabac de l'Irlande contient à peine la moitié de la nicotine que l'on rencontre dans le tabac de Virginie. Les propriétés ténifuges de l'écorce de grenadier de Portugal surpassent de beaucoup celles que possèdent les écorces de France. Les labiées du Midi sont bien plus riches en essence que celles du Nord ; la menthe poivrée fait exception. L'aconit des montagnes est plus actif que celui des plaines. En général, les plantes des climats chauds sont plus riches en principes actifs que celles des climats froids : il faut donc en général récolter chaque végétal dans sa patrie. »

L'influence du terrain est reconnue depuis longtemps. Outre ces faits de constatation commune que les terrains marécageux ou salés ont une flore particulière, que telles espèces préfèrent ou habitent exclusivement les sols calcaires et telles autres les sols siliceux ou argileux, voici quelques remarques qui ont trait au plus ou moins d'humidité contenue dans le sol [2] : « Les Ombellifères aromatiques perdent leur odeur dans les terrains humides et paraissent pouvoir devenir vénéneuses. La valériane venue dans un terrain bas et marécageux est presque inerte (Haller). Les Solanées, les Crucifères, sont plus actives aux environs des habitations, parce qu'elles rencontrent en ces lieux une plus grande quantité d'ammoniaque. La bourrache, la pariétaire se plaisent dans les sols nitrés ; la belladone, la jusquiame, le datura, dans les terrains légers ; la mercuriale, la fumeterre, dans les terres meubles et amendées. Les arbres venus

[1] *Traité des plantes médicinales indigènes,* 1 vol. et un atlas in-8 ; 3e éd., Paris, Abeille Médicale, 1872. Se trouve assez facilement d'occasion. — Nommons ici, à titre purement indicatif, quelques récents volumes de vulgarisation, recommandables généralement par leur illustration, mais dont le texte est en général très inférieur à ceux que nous venons de signaler : Albrand de Ceüse, *La fleur qui parle et la plante qui guérit,* in-8 de 530 p., 80 fig., Lib. Horticole ; P. Hariot, *Atlas colorié des plantes médicinales indigènes,* in-12, 144 pl. en couleurs, L. Lhomme ; Hofmann et Perrot, *Atlas colorié des plantes usuelles,* in-4, 80 pl. coloriées, Baillière ; Ed. Lambert, *Traité pratique de Botanique,* 1 vol. in-12, 800 gravures, Didot ; A. Masclef, *Atlas des plantes de France* utiles, nuisibles et ornementales, 400 pl. coloriées, L. Lhomme ; O. de Rawton, *Les plantes qui guérissent et les plantes qui tuent,* in-8, 130 grav., Lib. Horticole ; H. Rodin, *Les plantes médicinales et usuelles de nos champs,* 200 gr., Lib. Horticole ; Dr H. Rousseau et A. Masclef, *Atlas des plantes médicinales et vénéneuses de France,* 137 pl. col., L. Lhomme ; ce dernier est un des meilleurs dans le genre.

Ajoutons ici deux volumes tout à fait recommandables : Moquin-Tandon, *Eléments de botanique médicale* (1 vol. in-18, Baillière) et Dr Reclu, *Guide de l'herboriste* (1 vol. in-16, Baillière), qui valent par leur texte.

[2] 1 vol. in-16, Baillière.

[3] Baillon, *Botanique médicale : Phanérogames,* 1 vol. in-8, Hachette ; *Cryptogames,* 1 vol. in-8 ; Dujardin-Baumetz, *Les Plantes médicinales indigènes et exotiques,* 1 vol. in-8, 1034 fig. et 40 pl., Doin ; Beille, *Précis de Botanique pharmaceutique,* 2 vol. in-18, Maloine.

[1] P. 517.

[2] *Ibid.*

dans les terrains secs et pierreux sont plus denses, plus riches en matières tannantes et colorantes que les individus de même essence provenant d'un sol gras et humide. La digitale possède, dit-on, son maximum d'efficacité quand elle provient d'un terrain granitique et exposé au midi. Les bulbes viennent mieux dans une terre sèche, les racines sèches dans un sol poreux. En général on doit récolter les plantes là où elles croissent naturellement avec vigueur, de préférence dans un endroit élevé, dans une belle exposition au levant ou au midi. »

De ces remarques on pourra très avantageusement tenir compte pour la culture. Une exposition bien aérée et bien ensoleillée sera, pour le plus grand nombre des espèces, le point essentiel. A part cela, peu de soins : diviser les touffes quand elles deviennent trop fortes, ressemer ou bouturer celles qui ne se propageraient pas d'elles-mêmes. De quelques-unes on pourra tirer parti pour leur caractère ornemental : la rhubarbe, l'angélique, l'armoise et la tanaisie, même le fenouil et la consoude, ou encore la joubarbe qui ornera la crête d'un vieux mur. Un coin aride suffira à la mauve, à la guimauve, à la bourrache, au bouillon blanc; mélisse, menthe, sauge, absinthe, camomille, saponaire, fenu-grec, trouveront leur place autour des carrés de légumes ; de ci de là, quelques pieds d'anis, de coriandre, de réglisse, de carvi. Le sureau et la vigne-vierge collaboreront pour garnir quelques mètres de la tonnelle.

**La récolte.** — Elle demande plus de soin que la culture : il y a lieu de tenir compte de plus d'un facteur. De l'âge d'abord. Trop jeunes, les plantes ne possèdent encore que de l'eau et du mucilage ; trop âgées, certaines parties, écorces et racines, deviennent inactives. On rapporte qu'en Suède, on consomme impunément les jeunes pousses de l'aconit, qui plus tard devient très vénéneux ; par contre les baies de genévrier, suivant leur âge, contiennent de l'essence, puis un mélange d'essence et de résine, enfin de la résine uniquement. De même, il faut veiller à ne récolter que des plantes saines et vigoureuses, rejeter celles qui seraient rabougries ou mal venues. L'état atmosphérique n'importe pas moins : les plantes cueillies par temps sec et chaud, après disparition de la rosée, se dessèchent mieux et se conservent plus longtemps.

Toutes les parties de la plante ne sont pas également efficaces et n'ont pas des propriétés nécessairement identiques. L'écorce du chêne est violemment astringente : il n'en va pas de même du gland ; les baies de sureau sont purgatives, les fleurs non ; les fleurs d'oranger sont calmantes, les feuilles sont en plus toniques, et les graines stimulantes. Chez certaines espèces les principes sont très localisés : dans le tilleul, seules les fleurs ont des propriétés sérieuses, encore faut-il avoir soin d'en retrancher la bractée, c'est-à-dire cette feuille blanchâtre sur laquelle est attaché le pédoncule des fleurs : elle renferme une assez forte proportion de tannin et ne peut que nuire à l'effet attendu.

C'est à l'automne qu'il faut recueillir les *racines,* quand les sucs de la tige sont redescendus s'y emmagasiner. Quelquefois, au moins pour les plantes annuelles, on peut le faire au printemps, avant la pousse des feuilles. Chez les plantes bisannuelles, plus l'hiver est avancé, plus les racines sont douées de propriétés énergiques. Celles des sous-arbrisseaux et des arbres demandent à être arrachées avant d'être complètement ligneuses, tandis qu'elles conservent encore toute leur souplesse. Après avoir été lavées soigneusement, les racines sont débarrassées de leurs radicelles, de leur collet et des parties altérées, puis fendues ou coupées en tranches et mises à sécher enfilées sur des fils ou des ficelles.

Les *tiges,* bois et écorces se récoltent également à la pousse ou à la chute des feuilles, sauf pour les tiges d'angélique, qu'il faut recueillir lorsqu'elle possède encore toute sa vigueur, en juin et juillet. Pour l'*écorce,* il faut choisir des individus pas trop âgés ni trop jeunes : des chênes de 3 ou 4 ans, par exemple. Dans le sureau, c'est sur les jeunes branches que se fait cette récolte : on attend la chute des feuilles, quand l'épiderme vert est devenu grisâtre et tuberculeux.

On doit recueillir les *feuilles,* sauf exceptions, immédiatement avant la floraison, avant que les fleurs aient accaparé les sucs à leur profit, et les *fleurs* au début de leur épanouissement. Cependant chez les Composées, comme l'arnica, l'armoise, la camomille, le tussilage, il faut cueillir les fleurs encore en bouton, parce qu'elles continuent à se développer par la dessication. Dans le coquelicot, la violette, la rose de Provins, on ne prend que les pétales, les propriétés du calice étant plutôt de nature à produire un effet contraire. Du safran, on ne retient que les stigmates. Parfois au contraire, quand les feuilles et les fleurs sont pénétrées des mêmes principes immédiats, on récolte à la fois les unes et les autres, c'est-à-dire la plante entière : c'est le cas des Labiées, de la petite centaurée qu'il faut récolter en pleine floraison parce qu'elle est alors plus amère, du gléchome, de la germandrée aquatique *(Teucrium scordium),* de la rue, de la sauge, du thym. La fumeterre, la laitue et la pariétaire se cueillent au contraire avant la floraison, et la morelle noire à la maturité des baies.

La plupart des *fruits* médicamenteux gagnent à être cueillis avant leur complète maturité, à moins qu'ils ne soient d'un emploi immédiat comme les baies de sureau.

**Calendrier officinal.** — Les plantes ne possèdent pas toutes le maximum de leurs propriétés curatives au même moment de l'année ; l'expérience montre le contraire. On a pu dresser un tableau très utile des époques les plus favorables pour le climat moyen de la France. Suivant la latitude et l'altitude il peut y avoir des variations d'une quinzaine de jours.

JANVIER. — Aconit (racines). Polypore.
FÉVRIER. — Anémone. Bourgeons de sapin. Violette.
MARS. — Mêmes espèces. Chêne (écorce). Tussilage. Vigne (sève).
AVRIL. — Gléchome. Jusquiame. Lamier blanc.
MAI. — Bourrache. Chanvre (feuilles). Cochlearia. Colchique (semences). Gnaphale. Jusquiame. Lamier blanc. Mélisse. Vinetier (*Berberis*).
JUIN. — *Feuilles :* Aconit. Armoise. Arnica. Bourrache. Chicorée. Ciguë. Digitale. Guimauve. Mauve. Oranger. Saponaire. Scabieuse. — *Fleurs :* Camomille. Chanvre. Lavande. Roses. Rue. Sureau. Véronique. — *Plante entière :* Angélique (tige). Fumeterre. Germandrées. Pariétaire. Sauge.
JUILLET. — *Feuilles :* Absinthe. Belladone. Ciguë. Datura. — *Fleurs :* Armoise. Arnica. Bouillon blanc. Centaurée (petite). Dictame. Guimauve. Mélilot. Oranger. Tilleul. Thym. — *Fruits :* Houblon (cônes). Orge. Pavot.
AOUT. — *Feuilles :* Lobélie. Tabac. — *Fleurs :* Menthe. Espèces précédentes. — *Fruits :* Ache. Angélique. Anis vert. Badiane. Ciguë. Coqueret. Cumin. Phellandre.
SEPTEMBRE. — *Racines :* Angélique. Chicorée. Patience. Pyrèthre. Réglisse. — *Feuilles :* Trèfle d'eau. — *Fleurs :* Safran. — *Fruits :* Mêmes espèces. Berberis. Chanvre. Coing. Coriandre. Datura. Moutarde. Nerprun. Sureau.
OCTOBRE. — Aneth. Bardane. Belladone (fruits et racines). Genièvre. Lin. Saponaire (racines). Staphysaigre.
NOVEMBRE. — Colchique (bulbes). Scille (bulbes).
DÉCEMBRE. — Bistorte (racine).

**Conservation.** — A part quelques espèces dont la dessication détruit les propriétés, telles les feuilles des Crucifères ou de la mercuriale et les racines de raifort, les plantes se conservent desséchées.

Plus rapide est la dessication, plus basse la température à laquelle on l'a obtenue, mieux elle vaut. Aussi les meilleures conditions à réunir sont-elles fournies par un grenier bien aéré, dans lequel les plantes sont étalées sur des claies ou, si elles sont peu abondantes, sur du papier non collé. On peut encore les suspendre en guirlandes ou par paquets. Pour préserver les fleurs de l'action décolorante de la lumière, les professionnels les recouvrent d'une feuille de papier ou enveloppent dans des cornets les sommités fleuries.

Bien desséchées, il ne reste plus qu'à conserver les plantes à l'abri des divers éléments qui pourraient les altérer, de l'humidité avant tout, de la chaleur et de la lumière. Quelques fleurs très délicates ne peuvent conserver leurs vertus qu'enfermées en vases bien bouchés : la camomille, la mauve, le bouillon blanc, le pavot, la violette. Des flacons en verre de couleur ou des pots de faïence ou de grès constitueront pour elles les meilleurs récipients. Pour les autres plantes, il suffira d'en faire des ballots bien serrés dans de la toile ou du papier que l'on place en un endroit approprié, à l'abri de la poussière et des incursions des souris. Rien de plus facile que tout cela, rien de plus simple avec quelque initiative.

Un coup d'œil à l'occasion sur vos collections pour s'assurer de leur bon état, et ce sera tout désormais jusqu'à utilisation. Celle-ci ne peut être reculée indéfiniment. Tôt ou tard, plus tôt pour les fleurs et les feuilles, plus tard pour les graines et les écorces, elles subissent la loi universelle et ne sont plus utilisables. C'est pourquoi tous les ans il faut, autant que faire se peut, renouveler la provision entière.

**Emploi des plantes médicinales.** — Alcoolats, apozèmes, bains, cataplasmes et emplâtres, fumigations, gargarismes, liniments, nombreuses sont les formes sous lesquelles nos plantes peuvent s'employer. Nous ne nous arrêterons qu'aux plus usuelles dans la pratique de nos lecteurs.

D'abord les *tisanes*. « Pour faire une tasse de tisane, disait le bon Kneipp trop vite oublié chez nous pour avoir été généralement trop mal compris, on prend ordinairement de la substance à employer la quantité qu'il est possible de tenir avec trois doigts, et, en s'exprimant en grammes, on en prend neuf grammes [1]. » Ces neuf grammes sont un grand maximum qu'il faut généralement ne pas atteindre. — Pour les feuilles et les fleurs sèches, qui sont des tissus peu compacts, on procédera par *infusion*, en versant sur elles l'eau bouillante, qu'on laisse aussitôt refroidir. Pour les matières dures et compactes, on préfère employer la *décoction*, c'est-à-dire, faire bouillir les substances dans l'eau. La décoction est à éviter quand la plante contient des principes volatils qui se perdraient pendant l'ébullition. Lorsque la plante contient différents produits inégalement solubles, il faut varier les procédés en raison du but à atteindre. La racine de réglisse contient un principe âcre peu soluble dans l'eau froide ou tiède, mais qui l'est beaucoup plus dans l'eau chaude ; c'est pourquoi on ne peut employer ici la décoction. Il faut faire tremper les morceaux dans l'eau froide *(macération)* assez longtemps pour en retirer les principes sucrés.

Kneipp recommandait aussi beaucoup les *teintures :* elles ont l'avantage d'être très faciles à loger et à conserver. Pour cela on remplit une bouteille de la grandeur voulue avec de la bonne eau-de-vie et on y ajoute la plante desséchée. On laisse reposer pendant une semaine, puis on transvase et on rejette la substance dont l'alcool a dissous les sucs pour s'en charger lui-même.

Ainsi viendront jusqu'à nos organes ces merveilleuses propriétés que le soleil du Bon Dieu emmagasine dans les humbles herbes des champs, où elles sont mises en réserve pour notre plus grand avantage, comme dans une vaste pharmacie naturelle, et dont il ne nous reste plus qu'à savoir tirer parti.

**L'organisation française pour la production des plantes médicinales.** — La grande guerre a donné à la question des plantes médicinales une actualité et une acuité bien imprévues. Elle a révélé au public français à quel point notre consommation dépendait de la production étrangère, et elle a démontré qu'il fallait nous efforcer de nous rendre indépendants des autres pays pour des produits aussi nécessaires que le sont les plantes médicinales.

[1] Séb. Kneipp, *Mon testament*, p. 429.

De cette évidence est née toute une organisation qu'il peut être d'un très grand intérêt pour nos lecteurs de connaître. Un *Comité interministériel des Plantes médicinales et des Plantes à essence* a été créé avec, comme organe d'exécution, un *Office National des Matières premières végétales pour la droguerie, la pharmacie, la distillerie et la parfumerie* (décrets des 3 et 20 avril 1918). Grâce à des appuis financiers officiels et privés, une vaste organisation s'est rapidement développée et mise à fonctionner, si bien qu'elle a donné très vite des résultats satisfaisants [1]. Près d'une vingtaine de comités régionaux furent mis sur pied, avec, pour chacun, une zone d'action bien délimitée [2].

De son côté le *Syndicat Général de la Droguerie Française* [3] a appuyé de toutes ses forces le développement de la campagne menée par l'Office National des Matières premières. Il a publié en particulier deux excellents petits tracts de propagande : la *Récolte des Plantes médicinales* et le *Guide-Calendrier du Récolteur de Plantes* [4] qui condensent en quelques pages tout ce qu'il importe de savoir à qui voudrait s'employer à ce travail rémunérateur. Ce qu'on s'efforce de trouver, ce sont des personnes d'initiative qui, dans chaque localité ou groupe de localités, concentreraient les récoltes de plantes faites par les enfants, par ceux qui ne peuvent fournir un gros travail, en un mot par la main d'œuvre débile, puis qui en assureraient le séchage dans les conditions les plus satisfaisantes et pourraient enfin offrir au Syndicat de la Droguerie des lots importants et irréprochables.

« On sait, dit le Syndicat de la Droguerie, combien la médication par les plantes est importante ; l'emploi de nombre d'entre elles, très répandues dans nos pays, est suffisamment connu pour qu'il soit inutile d'insister. On sait moins que l'industrie des produits pharmaceutiques utilise ces plantes par grandes quantités. Cette utilisation est si importante que le marché des plantes médicinales atteint chaque année *plusieurs dizaines de millions.*

« Avant la guerre, la plupart des plantes ainsi employées provenait de l'étranger. Mais beaucoup de végétaux, des centaines, poussent dans nos pays ; pourtant on ne les y récoltait jusqu'ici qu'en très petite quantité, et les industriels français devaient les importer d'Allemagne et d'Autriche : plusieurs millions ou dizaines de millions sortaient ainsi de notre pays chaque année, que nous aurions certes préféré distribuer aux récolteurs français [1]. »

**Renseignements pratiques.** — Qui voudrait entreprendre la récolte des plantes médicinales dans sa région et développer autour de soi cette récolte, y trouverait un supplément de ressources appréciables. Mais à certaines conditions.

D'abord bien choisir les plantes qu'on récoltera. Naturellement les plus faciles à ramasser, les plus abondantes ont une valeur marchande inférieure. D'autre part quelques-unes s'emploient relativement peu, tandis que d'autres sont d'une consommation considérable. Les meilleures chances de réussite seront réunies si l'on sait distinguer et recueillir les plantes spéciales à la région que l'on habite et qui y sont abondantes, par exemple, en pays montagneux, l'*Aconit* dont les feuilles sont si recherchées ; en région forestière, la *Fougère mâle* (rhizome seul), qui menace de devenir rarissime depuis qu'on emploie pour le traitement de la « douve du foie » son extrait éthéré ; en terrain marécageux, l'*Acorus calamus*, etc.

Se mettre en rapport avec le Syndicat de la Droguerie, ou le représentant régional des organisations que nous avons indiquées ; dresser la liste des plantes que l'on pourra procurer facilement et en grande quantité et l'adresser au Syndicat ; attendre la réponse de celui-ci qui indiquera à la fois les plantes à choisir de préférence et

[1] La lutte contre la concurrence étrangère était extrêmement difficile, étant données l'ancienneté et la puissance de beaucoup d'organisations fonctionnant dans plusieurs de ces pays. L'Allemagne, par exemple, à partir de 1917, s'est appliquée à stimuler, par tous les moyens possibles, la cueillette des espèces officinales indigènes et à développer la culture de toutes celles qui en valent la peine. Une grande société dont l'activité ne semble pas s'être depuis lors démentie, se fondait pour mener la propagande, créer des groupements locaux, installer des jardins d'essais, rechercher les meilleurs procédés de récolte et de séchage *(Hortus Gesellschaft)*. Une société spéciale s'est même greffée sur ces organisations avec le but de procurer aux anciens officiers sans profession une situation rémunératrice en les associant à la récolte et à la culture des simples. La Thuringe, la Franconie, la Hesse sont devenues des centres d'active production. Autour de Kolleda, on cultive la *menthe crépue*, la *menthe poivrée*, la *mélisse*, la *valériane*, l'*angélique*, le *chardon-bénit*, la *livêche*, l'*aunée* ; ailleurs l'*estragon* et le *coriandre* ; autour d'Erfurt, l'*anis*, le *fenouil*, le *coriandre* et le *carvi* ; dans le Harz, la *belladone*, la *valériane*, la *jusquiame*, la *fougère mâle*, la *digitale*, l'*absinthe*, etc. — L'Autriche s'est organisée méthodiquement pour cette production depuis 1910. Elle est, comme on sait, l'un des pays qui tiennent la tête du mouvement. — L'Angleterre, sur de vastes domaines, cultive les plantes à essence et élève cette production au niveau d'une véritable industrie. — La Belgique, l'Italie, etc., se sont mises à leur tour au travail et se sont organisées d'après des méthodes analogues à celles que l'on a employées chez nous.

[2] On trouvera l'historique complet, le détail de l'organisation et les statuts du *Comité interministériel des Plantes Médicinales* dans une brochure du même titre publiée en 1919 à Lons-le-Saunier, Imprimerie Lucien Declume. — La librairie Vigot, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, Paris, fournit diverses autres publications du même Comité ou des organes inspirés par lui.

Voici la liste des comités régionaux, comprenant chacun plusieurs départements (pour renseignements plus précis, s'adresser sur place, aux pharmaciens de son pays, qui indiqueront la région à laquelle on appartient et le nom du représentant ou délégué régional avec qui on devra entrer en relations, si l'on veut s'adonner à la récolte des plantes) : Paris (avec sous-comités à Rouen, Caen et Bourges), Lille, Rennes, Nantes, Angers, Nancy, Lyon (avec sous-comité des Alpes à Grenoble), Marseille (avec sous-comité à Grasse), Montpellier, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse, Dijon, Besançon, Poitiers (avec sous-comités à Limoges et à Tours), Reims, Strasbourg.

[3] 7, Rue de Jouy, Paris (IVe). On pourrait s'y adresser pour renseignements, mais il est toujours préférable d'entrer en relations avec le représentant local des organisations que nous avons indiquées, qui, lui, est en rapports à la fois avec le Syndicat de la Droguerie et l'Office National.

[4] Au siège du Syndicat. Les demander. Ils sont envoyés gratuitement.

[1] *La Récolte des Plantes médicinales.* — Pour fixer les idées, voici quelques exemples des prix pratiqués sur le marché français en 1920. Au kilog : absinthe (feuilles) : 3 fr. 50 ; pulsatille (fleurs) : 6.25 ; anthyllis (fl.) 2.50 à 3.50 ; armoise (f.) : 2 ; belladone (f.) : 7 à 10 ; bourrache (fl.) : 6,50 à 8 ; cassis (f.) : 2.50 ; colchique (semences) : 20 à 30 fr. ; coquelicot (pétales) : 8.50 ; datura : 8.25 ; jusquiame (f.) : 8.25 ; mauves (fl.) : 10.50 ; mélisse (f.) : 8 ; ortie blanche (fl.) : 20 ; pensée : 14 ; rose de Provins (boutons) : 10 à 15 ; sureau (fl.) 5 à 8 ; tussilage (fl.) : 11 ; violette : 12 à 13 fr. — Cette même année, il a fallu importer en France : fumeterre : 587 kilos ; bardane : 21174 k. ; bouillon blanc : 4000 k. ; bourrache : 9938 k. ; coquelicot : 67000 k. ; guimauve (fleurs) : 70000 k. ; queues de cerise : 94000 k. ; réglisse : 62000 k. ; sauge : 38000 k. ; noyer (feuilles) : 5000 k. ; etc.

l'adresse des droguistes qui les achèteront ; se mettre en rapport avec les industriels dont nous venons de parler et s'entendre avec eux : la récolte sera ainsi vendue d'avance. Telle est la marche à suivre.

Mais la valeur des lots variera beaucoup suivant le soin apporté à la récolte, à la préparation et à la conservation. Chaque plante exige son traitement spécial, puisque c'est tantôt la feuille, tantôt la fleur, tantôt la racine que l'on utilise, puisque la saison de la récolte varie avec chacune, puisque sa conservation se fait dans des conditions particulières à chacune. Sur tous ces points, on profitera des renseignements généraux que contient notre présente causerie, on se documentera près des pharmaciens locaux et près des droguistes acheteurs, qui fourniront même des échantillons du produit tel que l'exige le commerce.

Le séchage en particulier joue un rôle capital. Une plante n'a de valeur en médecine qu'autant qu'elle a été desséchée avec les soins voulus. Un séchoir est facile à installer, dans une pièce bien aérée, dans un grenier, et cela à peu de frais, avec quelques perches, quelques fils de fer tendus sur lesquels reposeront des toiles ou des claies. Le *Guide-Calendrier du Récolteur de Plantes* complètera nos indications un peu rapides.

La question de la culture est plus complexe et demanderait de plus longues expériences [1]. Le Syndicat de la Droguerie la déconseille plutôt, tandis que les Comités régionaux des Plantes médicinales cherchent à développer celle de diverses espèces. En Languedoc, sous l'influence de M. Flahault, s'est répandue la culture de la pyrèthre, de la lavande aux environs de Marseille ; les groupements de Nancy, de Rennes, de Montpellier et de Lyon font des recherches sur la culture de la digitale. Ailleurs on essaie la culture basse du tilleul, qui, en têtard, serait d'une cueillette beaucoup plus facile et plus rapide. Il y a de ce côté certainement beaucoup à faire, mais beaucoup aussi d'imprévu à calculer.

### § 2. — *Les propriétés médicinales des plantes*

**Classification thérapeutique.** — Sans nous livrer à des considérations de philosophie médicale plus ou moins aventurées, constatons simplement que les principaux auteurs qui se sont occupés des plantes médicinales les ont classées de façons très différentes. De fait, une pareille classification suppose démontrées quantité de données qui ne le sont pas absolument. C'est pourquoi la classification que nous allons suivre n'a d'autre valeur que de faciliter l'exposé ; elle est purement didactique ou mnémonique et ne prétend nullement se rattacher aux théories thérapeutiques actuelles.

Le Dr Bossu a établi six classes fondamentales, comprenant chacune plusieurs subdivisions, suivant l'effet médicamenteux [2]. En raison de sa simplicité et de sa clarté, nous nous rapprocherons de cette division, plus commode que les vingt-cinq groupes par exemple de Germain de Saint-Pierre.

Voici ces six classes de médicaments :

1° *Antiphlogistiques* (émollients, calmants).

2° *Toniques* (astringents, amers, analeptiques).

3° *Stimulants* (st. généraux ; st. spéciaux : antispasmodiques, sudorifiques, diurétiques).

4° *Narcotiques.*

5° *Irritants* (rubéfiants, vésicants, caustiques).

6° *Spécifiques* (fébrifuges, antiscorbutiques, vermifuges, contre-poisons, absorbants).

Nous allons passer en revue ces divers groupes et indiquer les plantes qui s'y rapportent.

1° *Antiphlogistiques.* — On nomme ainsi les plantes propres à combattre les inflammations. Parfois elles agissent en adoucissant et en relâchant les parties enflammées, diminuent leur tonicité, émoussent leur sensibilité : ce sont les plantes *émollientes,* en premier lieu la mauve, fleurs et feuilles, et la guimauve, fleurs et racines, puis le chiendent, la citrouille et le concombre, le coquelicot, la réglisse, les fleurs de bouillon-blanc, de tussilage ou pas-d'âne, de violette, la graine de lin, l'oignon du lis, l'émulsion d'amandes douces, les figues, les raisins, les pruneaux, l'amidon, le son.

Les anciens connaissaient l'usage des émollients. « Un roi de Perse, raconte Roques, Darius Ier, s'était donné une violente entorse en tombant de cheval. Ses médecins voulurent déployer toute leur habileté dans une occasion si importante, mais par leur mauvaise manœuvre le roi éprouva des douleurs horribles, et fut sept jours et sept nuits sans dormir. Quelqu'un ayant alors parlé de Démocède, médecin grec fort renommé qui était en prison, on le fit venir sur-le-champ avec ses chaînes ; il commença par appliquer des fomentations sur la partie malade. L'effet du remède fut prompt, les douleurs furent calmées ; le roi goûta un sommeil paisible et en peu de jours il fut guéri. Darius fit présent à Démocède de deux paires de chaînes d'or ; mais le médecin lui demanda s'il croyait le bien récompenser en doublant son mal. Ce mot fit sourire le roi, et dès ce moment Démocède fut libre. Il reçut des présents magnifiques et fut admis à la table de Darius. Mais il n'oublia point ses malheureux confrères qui avaient tous été condamnés à être pendus pour s'être montrés moins habiles que lui. Il demanda et obtint leur grâce [1]. »

On appelle *sédatives* les plantes qui modèrent l'action anormalement augmentée d'un organe particulier ou d'un système d'organes. Dans la doctrine humoriste, on appliquait à ce groupe le

[1] Il existe encore beaucoup trop d'inconnu pour qu'en général elle soit sans risques. On connaît encore très mal, pour la plupart des plantes, les précautions à observer. Il faudrait donc d'abord établir un jardin d'essai et s'entourer, ici plus encore que pour le reste, de renseignements éprouvés.

[2] *Nouveau Traité,* p. 312.

[1] *Traité des plantes usuelles,* t. I, p. 38. — Démocède avait exercé son art à Egine, à Athènes, à Samos, lorsqu'en 522 avant J.-C. il fut fait prisonnier avec Polycrate, le célèbre tyran, par Oroetes, satrape de Sardes, et envoyé à Suse à la cour de Darius. Il s'y acquit une grande réputation par la cure citée ici et en soignant la poitrine de la reine Atossa. Mais les honneurs ainsi acquis ne lui enlevèrent pas le désir de revoir sa patrie. Il se fit envoyer en exploration sur les côtes de la Grèce, s'échappa et s'établit à Crotone où il épousa la fille du fameux Milon. (Hérodote, III, 129, et Elien, VIII, 18).

nom de « tempérantes » parce qu'on les déclarait propres à modérer l'activité de la circulation. Plus fréquemment on les nomme *calmantes* en se reportant à leur propriété de calmer la toux en réduisant le nombre de ses accès et son intensité, ou de calmer la douleur soit à la surface du corps soit dans l'appareil digestif.

Les substances qui passent pour tempérantes sont généralement faiblement acidulées et, prises sous forme de tisanes ou de limonades, elles étanchent la soif et augmentent la sécrétion urinaire. Les cerises, le chiendent, le citron et l'orange, le fruit du cassis, la fraise et la framboise, les mûres, l'oseille sont dans ce cas. L'emploi de ces produits, lorsqu'ils sont acidulés, ne peut être continué longtemps sans risque d'irriter les voies digestives. On s'adresse à eux, lorsque la fièvre cause au malade une soif ardente ; mais il faut éviter d'y recourir chaque fois qu'il existe déjà une inflammation de la poitrine ou de l'appareil digestif, ou encore quelque lésion grave.

L'emploi des calmants est courant dans la médecine populaire depuis la plus haute antiquité. Ce sont l'avoine, l'asperge, le mélilot, le phellandre, le safran, le tilleul. On nomme plus particulièrement *pectorales* les plantes, fleurs ou feuilles, employées pour combattre les affections de la poitrine, des bronches et des poumons ou du larynx. La mauve, le bouillon-blanc, la guimauve, le pied-de-chat (Gnaphale dioïque), le pas-d'âne, la violette, les pétales de coquelicot, telle est la liste des « fleurs pectorales. » On les emploie à parties égales, en infusion, à la dose de 10 gr. par litre comme adoucissants, par exemple dans les bronchites. Les feuilles desséchées de capillaire, de véronique, d'hysope et de gléchome ou lierre terrestre s'emploient dans les mêmes conditions sous le nom d' « espèces pectorales ». Et de fait ces tisanes méritent leur ancienne réputation, elles sont plus bienfaisantes et moins chères que tant de pastilles bruyamment célébrées aux dernières pages des journaux.

2° *Toniques.* — Ces remèdes agissent en activant la respiration, la circulation, l'assimilation. Ils accroissent la vitalité, fortifient lentement et d'une manière durable les divers systèmes de l'économie, relèvent, comme on disait autrefois, d'où leur nom, le *tonus* vital. S'il s'agit de ranimer l'appétit, d'exciter l'estomac, de remédier à l'état de langueur des voies digestives, on s'adresse aux *amers :* feuilles d'absinthe ou d'armoise, aunée, benoîte, centaurée, chicorée, gentiane, germandrée petit-chêne, gléchome lierre-terrestre, houblon, hysope, trèfle d'eau (Ményanthe), rhubarbe, sauge, scabieuse, tanaisie, véronique. Si l'on veut au contraire arrêter une hémorragie, faire avorter une inflammation externe, résoudre une tumeur indolente, on a recours aux *astringents,* qui, par leur contact, produisent une sorte de crispation dans les tissus et contractent leur surface. Les principales plantes astringentes sont la benoîte, la bistorte, la busserole, le coing, les feuilles de vigne, la fougère mâle, la noix de galle, la pervenche, la piloselle, la potentille, les fruits du prunellier, la renouée, les pétales de rosier, la sanicle, le sceau de Salomon, la tormentille.

Dans la médecine populaire, il est depuis longtemps question des *dépuratifs* et la découverte des toxines et des ptomaïnes, ces poisons du sang, est bien pour en justifier l'usage. On réunit sous ce nom les médicaments qui enlèvent au sang ses principes nuisibles pour les rejeter au dehors soit par l'intermédiaire de la peau (diaphorétiques ou *sudorifiques),* soit par les reins *(diurétiques),* soit par l'intestin *(purgatifs).* Nous les retrouverons au paragraphe suivant.

3° *Stimulants.* — A la différence des toniques, les stimulants ne produisent qu'une excitation passagère et temporaire. Ils agissent sur toute l'économie : stimulants généraux, — ou sur un organe ou un appareil déterminé : stimulants spéciaux.

Les premiers s'adressent surtout au système nerveux et se font remarquer fréquemment par leur odeur pénétrante ou aromatique. Citons : l'absinthe, l'ail, l'anémone pulsatille, l'angélique, l'anis, l'aunée, l'aurone, le beccabunga, la bétoine, la camomille, le carvi, les feuilles de cochléaria, le cresson, le cumin, le dictame, le doronic, l'écorce de citron, le fenouil, les baies de genièvre, l'hysope, la lavande, la livèche, la mélisse et la menthe, le millefeuille, le millepertuis, les feuilles et les fleurs d'oranger, l'origan, le pyrèthre, le romarin, les feuilles de ronce, le safran, la sauge, le serpollet, la véronique officinale.

Les stimulants généraux sont donc très nombreux et nous allons en retrouver un certain nombre parmi ceux que distingue une activité spéciale. Contre les spasmes ou contractions d'origine nerveuse, on emploie l'angélique, l'armoise, l'assa-fœtida, la belladone, la camomille, la jusquiame, la lavande, la valériane, le thym, le tilleul, etc. La belladone est un des *antispasmodiques* les plus puissants, mais on sait qu'elle est d'un emploi très délicat et même dangereux. Les antispasmodiques agissent parfois assez irrégulièrement ; il est bon de les varier, l'un pouvant réussir où l'autre a échoué.

Très nombreuses sont les plantes *sudorifiques :* aristoloche, baies et fleurs de sureau, bardane, bourrache, bryone, douce-amère, chardon bénit, coquelicot, coriandre, cresson, oranger, tilleul, hysope, origan, polygala, safran, saponaire, sauge, scabieuse, etc. Non moins longue est la liste des *diurétiques :* ache, aconit, anis vert, avoine, genièvre, bardane, bourrache, bryone, digitale, douce-amère, essence de térébenthine, fenouil, racines de fragon (petit-houx), graines de lin, pariétaire, phellandre, polygala, safran, scille, réglisse, alkékenge (coqueret), arrête-bœuf, aspérule, asperge, cerfeuil, colchique, genêt, pissenlit (ne l'oublions pas, le diurétique par définition !), prêle, reine des prés, véronique, sans compter le vin blanc.

Nous arrivons aux *purgatifs,* dont il ne faut pas abuser. Ils sont connus de tous. Les uns : huile d'olive ou d'amandes douces, de ricin, lin, manne, pruneaux, agissent doucement, sans irritation ; ce sont des laxatifs. Mais les autres, cathartiques et drastiques, irritants pour les intestins, ne peuvent s'employer que d'une façon toute passagère et exceptionnelle. Mal compris, leur usage peut produire des accidents regrettables. Telles sont la bryone, la coloquinte, le nerprun, la scammonée, le sureau (l'une des moins à craindre), le tamier, qui est un énergique rubéfiant.

4o *Narcotiques.* — L'effet puissant des narcotiques est bien connu. A très faible dose, ils n'agissent guère que localement, en diminuant l'excitation pathologique des tissus avec lesquels ils sont mis en contact. A doses un peu plus fortes, ils étendent leur action au système nerveux, produisent un état de calme général, bientôt suivi de sommeil. Enfin, à dose trop forte, se produisent les symptômes d'empoisonnement par narcotisme : pesanteur de la tête, obscurcissement de la vue, prostration intellectuelle, morale et physique, vertiges, hallucinations, mouvements convulsifs, et parfois le tout se terminant par la mort. Ce sont donc des plantes à employer avec ménagement et dont il faut prendre soin, dans un jardin officinal, d'écarter la main des enfants : aconit, belladone, ciguë, digitale, jusquiame, laurier-cerise et laurier-rose, morelle, pavot, datura (stramoine) : jolie collection d'empoisonneuses ! Bien précieuses néanmoins, en ce que, à la dose voulue, on obtient d'elles des services qu'aucun autre médicament ne saurait rendre équivalemment.

5o *Irritants.* — Nous passerons rapidement sur ce groupe, d'un emploi pas toujours dépourvu d'inconvénients. Les uns s'appliquent sur la peau, pour en déterminer la rougeur en y faisant affluer le sang : les sinapismes et la moutarde en représentent l'emploi le plus commode et le plus habituel. D'autres plantes sont plus puissantes encore, créent une véritable inflammation de l'épiderme, avec production d'ampoules analogues à celles des brûlures. Ce sont les *vésicants.* Le classique vésicatoire possède son succédané dans l'euphorbe, la rue, l'anémone, la clématite, etc., d'un usage moins pratique que lui. Les *caustiques* vont jusqu'à désorganiser le tissu et lui donner l'aspect de la gangrène. Ainsi en est-il de l'essence de girofle et du suc de figuier.

6o *Spécifiques.* — Nous arrivons au dernier groupe, le moins homogène, dans lequel on réunit les plantes aptes à guérir des maladies particulières.

Les *fébrifuges* sont des amers dont nous avons déjà nommé les principaux. Nous ne manquons pas de plantes indigènes capables de remplacer, dans une certaine mesure, quinine et quinquina. Nommons les principales : arnica, belladone, benoîte, absinthe, houx, petite centaurée, saule, etc.

Angélique, bistorte, feuilles de chêne, cochléaria officinal, cresson, fumeterre, genièvre, gentiane, germandrée petit-chêne, houblon, ményanthe, orge, pomme de terre, tels sont les principaux *antiscorbutiques.* Les *vermifuges* ou anthelmintiques ont la propriété d'expulser les vers intestinaux lorsqu'on les administre à dose suffisamment élevée. C'est le cas de l'absinthe, de la racine de cyclamen, de la racine de fougère, des sommités fleuries de dauphinelle (pied d'alouette) ou de tanaisie.

Comme *antidotes* ou contre-poisons on emploie, contre l'émétique, le tanin, l'écorce de chêne, la noix de galle ; contre l'opium, la digitale, les solanées vireuses, le café et le thé ; contre les Euphorbiacées, le suc de citron ; contre le phosphore, l'essence de térébenthine.

Enfin les végétaux fournissent des *absorbants,* comme le son, l'amidon, la sciure de bois, la colophane, l'amadou, la poudre de lycopode, employés pour absorber l'humidité, les écoulements sanguins, les suintements des parties excoriées, etc.

**Usages et emploi de chaque espèce.** — Tel est, sèchement tracé et par les grandes lignes, le tableau d'ensemble des propriétés de nos plantes médicinales. Innombrables sont donc les cas pour lesquels nous recourrons aux ressources qu'elles nous fournissent. Evidemment notre jardin n'a pas à contenir toutes les espèces dont les noms se sont présentés au cours de cet article. Les végétaux sont si riches en vertus que le nombre est considérable de ceux qui peuvent se suppléer les uns les autres. Défalcation faite des herbes des champs qu'il vous sera facile de recueillir au cours de vos promenades, arrêtons la liste des espèces essentielles à posséder dans votre jardin officinal. Elle n'est pas longue, comme on va voir :

| | | |
|---|---|---|
| Absinthe | Fenu-grec | Romarin |
| Angélique | Hysope | Rue |
| Anis vert | Lavande | Sauge |
| Arnica | Mauve | Sureau |
| Camomille | Guimauve | Tanaisie |
| Douce-amère | Menthe | Tilleul |
| Fenouil | Mélisse | |

Toute une pharmacie est contenue dans cette vingtaine d'espèces si faciles à se procurer et à entretenir.

Il resterait à préciser les propriétés et le mode d'emploi de chacune d'elles. Nous avons renoncé à le faire au cours de cette étude. C'eût été la prolonger outre mesure tout en restant incomplet. Une sèche énumération ne peut que défigurer la juste idée qu'il faut se faire des propriétés médicinales de nos plantes et que rebuter le lecteur. Seuls des détails abondants et précis peuvent révéler utilement les précieuses ressources que la Providence a accumulées dans ce monde végétal que nous ne connaissons plus assez.

## QUESTIONS
### de science ecclésiastique
#### CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je viens vous prier de m'éclairer et de me dire si l'on peut dans un sermon sur le Sacré-Cœur employer le langage suivant : « Il y a en Notre-Seigneur deux natures, la nature divine et la nature humaine ; donc il y a aussi *deux cœurs,* le *Cœur de Dieu* et le *Cœur de l'homme.* » J'avoue que j'ai été extrêmement surpris en entendant ce langage et même quelque peu choqué ; c'est peut-être à tort.

R. — Il est parfaitement exact de dire qu'il y a en Notre-Seigneur deux natures, la nature divine et la nature humaine : telle est la foi de l'Eglise, définie contre les Monophysites. Chacune de ces deux natures a ses opérations propres ; il y a en Jésus-Christ deux volontés, la volonté divine et la volonté humaine, non pas opposées, mais distinctes : telle est la foi de l'Eglise, définie contre les Monothélites. La conséquence évidente est qu'il y a en Jésus-Christ deux amours à notre égard : l'amour divin, et l'amour humain. Ceci est la vérité, qu'il faut affirmer et prêcher à l'occasion. C'est cette idée juste que, sans aucun doute, le prédicateur que vous avez entendu voulait inculquer à ses auditeurs.

Mais sa formule est-elle correcte ? En d'autres termes, peut-on exprimer cette vérité : « Il y a en Jésus-Christ deux amours : l'amour divin et l'amour humain, » en se servant des termes métaphoriques : « Il y a en Jésus-Christ deux Cœurs : le Cœur de Dieu et le Cœur de l'homme ? »

1° Qu'on puisse parler du « *Cœur de l'homme* [1] » à propos de N.-S. J.-C., cela ne fait pas de doute. Le Verbe Incarné possédant une nature humaine complète, a un cœur humain, un cœur de chair. Ce cœur est le symbole, peut-être même l'organe, de l'affection sensible de Jésus : elle y retentit, elle l'émeut. Ce cœur est aussi le symbole de l'amour plus libre, plus grand et plus élevé qui part de la volonté humaine du Sauveur. Ainsi, soit au sens propre (cœur de chair), soit au sens symbolique (cœur symbole de l'amour humain), on peut dire qu'il y a en Jésus un Cœur d'homme, un Cœur humain.

2° Mais peut-on parler du « *Cœur de Dieu ?* » Oui, et cela dans un double sens.

*a)* Par suite de l'union hypostatique, il n'y a en Jésus qu'une seule personne, la Personne du Verbe, à laquelle on doit attribuer tout ce que chacune des deux natures possède en propre. Ainsi l'on doit dire : « Le Verbe Incarné a pleuré, a souffert, est mort ; » tout comme on doit dire : « Le Verbe Incarné est tout-puissant et éternel. » Le Cœur humain de Jésus, qui est une partie de sa nature humaine, est ainsi le Cœur du Verbe Incarné, et comme tel le « Cœur de Dieu », ou mieux, le Cœur d'un Dieu. Cette dernière expression évite en effet une amphibologie qui vient de ce que le mot *Dieu,* sans article, désigne tantôt une personne divine, tantôt et le plus souvent la nature divine.

Mais ce n'est sûrement pas dans ce sens que votre prédicateur a parlé du « Cœur de Dieu. » Nous nous rapprocherons davantage de sa pensée en examinant le second sens admissible de cette expression.

*b)* L'amour est un des attributs essentiels de la divinité, indépendamment de l'Incarnation du Verbe. « *Deus caritas est,* » a dit S. Jean. (I Jo., IV, 8, 16). Cet amour divin, purement spirituel, infini comme Dieu, et se confondant avec l'essence divine, est en soi bien au-dessus de nos pauvres représentations. Pour le concevoir, nous faisons appel à ce que nous connaissons de plus élevé dans l'amour, à l'amour humain, et comme ce dernier peut s'exprimer métaphoriquement par le mot « cœur, » nous en arrivons, pour parler de l'amour divin, à dire : le Cœur de Dieu. C'est en un sens à peu près identique que, dans la Bible, Dieu parle de son cœur : « *Et erunt oculi mei et cor meum ibi* (dans le temple de Jérusalem) *cunctis diebus* » (III Reg., IX, 3 ; cf. II Paral., VII, 16) ; — « *Et dabo vobis pastores juxta cor meum* » (Jér., III, 15) ; — « *Inveni David... virum secundum cor meum* » (Act., XIII, 22). Ces deux dernières expressions sont passées dans le langage chrétien, et nous disons couramment, par exemple : « un prêtre selon le cœur de Dieu. »

Il est donc légitime de parler en ce sens du « Cœur de Dieu, » mais à la condition de ne jamais oublier que cette expression est inadéquate, imparfaite, et que sa signification, qui met dans notre esprit l'idée d'un amour sensible, doit être corrigée, purifiée, surélevée, si nous voulons la transposer en Dieu. Dieu a un cœur, c'est-à-dire un amour : mais cet amour divin, pour réel qu'il soit, n'est pas de même nature que notre amour sensible ; notre pauvre cœur, quoique venu de Dieu et rappelant en quelque chose son auteur, est encore moins capable de représenter l'amour divin, que la goutte de rosée n'est capable de représenter l'Océan.

Poussant plus loin, quelques théologiens, sachant qu'un des noms du Saint-Esprit est Amour, ont voulu remplacer ce nom d'Amour par le nom de Cœur. Employée en passant, avec dextérité, et en marquant bien qu'il s'agit d'une métaphore, cette manière de nommer le Saint-Esprit peut passer à la rigueur [1]. Il vaut mieux l'éviter.

3° Prises séparément, chacune des deux expressions « Cœur de l'homme » et « Cœur de Dieu » est susceptible d'un sens correct. Mais peut-on, en parlant de Jésus-Christ, les rapprocher l'une de l'autre, et dire qu'« en Jésus-Christ, il y a deux Cœurs : le

[1] Rien dans la question posée ne nous permet d'attribuer à cette formule un sens nestorien, et de croire que le prédicateur dont on nous parle ait distingué en Jésus deux *personnes,* la personne divine et la personne humaine, chacune avec son cœur. Dès lors les mots *homme* et *Dieu* dans les expressions « Cœur de l'homme » et « Cœur de Dieu » doivent s'entendre comme désignant des natures, et non point des personnes. C'est en les entendant ainsi que nous allons les critiquer.

[1] Cf. par ex. la manière dont Meschler utilise cette expression : *Die Gabe des Heiligen Pfingstfestes,* Fribourg-en-B. 1909, ch. II, p. 19.

Cœur de Dieu et le Cœur de l'homme ? » Nous ne le pensons pas.

En effet, on n'additionne que des choses de même espèce. Les « deux cœurs » dont il s'agit doivent donc nécessairement, pour pouvoir s'additionner, éveiller dans l'esprit un concept identique. Le mot *cœur*, et surtout la formule *cœur de l'homme* éveille l'idée d'un organe corporel, et, si on l'entend au sens symbolique, l'idée d'un *amour sensible*, de cet amour dont le cœur humain est le symbole naturel et adéquat. C'est nécessairement en ce sens que tout le monde comprendra l'expression : Cœur humain de Jésus. — Au contraire, dans l'expression « Cœur de Dieu, » le mot cœur doit être pris non pas au sens propre, mais au sens analogique : car la nature divine n'a ni cœur de chair, ni amour sensible. Ainsi donc, pour parler des « deux Cœurs » de Notre-Seigneur, il faudra, d'une part, pour rester d'accord avec la saine théologie, donner au mot « cœur de Dieu » le sens analogique d'*amour infini et purement spirituel ;* et il faudra d'autre part, pour éviter d'additionner des objets disparates, donner en même temps à ce mot un sens pareil à celui du mot « cœur » dans l'expression « Cœur de l'homme », expression où le mot « cœur » s'entend nécessairement d'un *organe corporel symbole de l'amour sensible ;* ce qui revient à dire qu'il faudra de toute nécessité donner simultanément au même mot deux significations qui s'excluent mutuellement. Le bon sens s'y oppose ; la théologie proteste ; la langue française est soumise à la torture. C'en est assez pour qu'on doive renoncer à parler de deux Cœurs en Jésus, réserver le mot *Cœur* pour désigner les affections sensibles ou du moins humaines, et employer en parlant de Dieu le mot *amour*.

Il le faut d'autant plus que les expressions que nous condamnons sont de nature à mettre des notions fausses dans l'esprit des fidèles. Ceux-ci ne sont pas des théologiens, et ils ont le droit de ne pas l'être. Entendant parler du *Cœur de Dieu* d'une façon aussi étourdie, et n'ayant point les notions théologiques qui les inviteraient à redresser cette expression ambiguë, ils seront amenés par le sens même des mots et par le contexte, à attribuer à la nature divine un amour sensible au sens propre. De plus, ils seront induits à se figurer qu'il y a deux Sacrés Cœurs, et leur dévotion en sera faussée. La vérité est qu'il n'y a qu'un Sacré Cœur : c'est le Cœur de chair battant dans la poitrine de Jésus ; chaque acte d'amour sensible fait vibrer ce cœur ; en le contemplant sur la poitrine du Sauveur, nous nous souvenons de tout l'amour dont nous a prévenus la libre volonté du Maître, soit comme homme, soit même comme Dieu. Mais si le Sacré Cœur peut symboliser pour nous deux amours, l'un humain, l'autre divin, il ne se divise pas pour cela : il n'y a qu'*un* Sacré Cœur, et il ne se nomme ni « le Cœur de l'homme » ni « le Cœur de Dieu, » mais bien « LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS, *Cor Jesu Sacratissimum.* »

---

Q. — Dans notre pays, lorsqu'on donne des exercices de missions, on fait deux quêtes pour les missionnaires. Les paroissiens donnent généreusement, s'imaginant que toute la quête ira aux Révérends Pères. Je fais comme mes voisins. Je donne 80 dollars aux missionnaires et je garde le reste pour moi. Après avoir payé mes frais de table, de domestiques, il me reste encore un très gros bénéfice. Puis-je former ma conscience en me disant que mes confrères agissent ainsi ? L'intention des fidèles est de faire une aumône aux missionnaires pour les récompenser de leurs travaux.

R. — Nous ne voyons pas du tout comment cette pratique peut s'accorder avec la vertu de justice. Car c'est bien un principe de justice naturelle qu'une donation ne transfère le domaine de la chose donnée que dans les limites fixées par la volonté du donateur. Or, c'est à l'occasion de la mission et pour les missionnaires que les fidèles sont quêtés formellement ; c'est donc à cette intention que formellement aussi ils donnent.

Nous avons dit exprès : *mission* et *missionnaires.* Evidemment, la mission occasionne par elle-même des dépenses différentes de celles qui sont propres aux missionnaires. Que le curé retienne et même très largement l'indemnité à laquelle il a droit, et que sous-entendent certainement les fidèles, rien de plus naturel et de plus juste. Mais qu'il réalise, comme vous dites, un très gros bénéfice personnel en pareille circonstance, voilà qui ne se comprend plus, et qui serait assurément jugé avec sévérité par les donateurs, qui n'entendent pas du tout affecter à cette destination l'emploi de leurs générosités.

Encore une fois, soyons précis et large. Rien n'empêche que le curé mette de côté une certaine somme à prélever sur le bénéfice net restant, avec la pensée de la réserver pour une mission future, pour quelques retraites ou pieux exercices analogues, dont profitera la communauté chrétienne. Nous irions encore jusque-là, sans trop craindre d'entrer en contradiction avec la formelle intention des donateurs. Mais là où nous ne voulons pas aller, c'est jusqu'au gonflement exagéré de la bourse personnelle du curé avec les fonds quêtés à l'occasion de la mission.

Il nous paraîtrait même tout à fait équitable de faire amplement profiter les missionnaires du fruit abondant de la collecte, en leur laissant, comme souvenir, un plus fort cadeau pour leur communauté. Ce serait là, d'abord, correspondre à la pensée des fidèles, qui n'ignorent pas que les Congrégations religieuses vivent péniblement par le temps qui court. Ce serait, de plus, faire une œuvre de tout point raisonnable et pieuse ; car, s'il est des missions où l'on donne beaucoup, il en est aussi où les pauvres religieux ne reçoivent pas grand'chose. Il est donc bien opportun que le fort rapporte au faible, comme on dit.

Payez donc très, très grassement vos missionnaires, sans vous préoccuper de ce qu'on peut leur donner ou ne leur donner pas ailleurs, là où les moyens pécuniaires sont différents. Indemnisez-vous très largement de tous les frais qu'a pu occasionner au service de l'église, et à votre propre

maison, à votre propre personne aussi, le branle-bas de la mission, y compris préparatifs et conséquences immédiates pécuniairement appréciables. Offrez-vous, même, une gratification personnelle sérieuse comme compensation d'embarras moraux, à titre curial. Mais, ceci fait, s'il reste encore un boni sérieux, ne le mettez pas dans votre poche. Faites-en profiter la Congrégation, ou tout au moins votre église, vos œuvres paroissiales, ce qui serait encore à la rigueur admissible, quoique déjà un peu trop éloigné de l'intention des fidèles donateurs, à laquelle il faut toujours se référer comme à la vraie règle de justice qui doit chez nous prédominer en conscience dans ces sortes d'affaires.

---

Q. — Auriez-vous la bonté de me faire connaître les différences et ressemblances entre MM. les Vicaires généraux *titulaires* et *honoraires*, surtout au point de vue des pouvoirs ?

R. — En principe, aucune différence, canoniquement parlant. Néanmoins, tout dépend du libellé de la lettre de nomination. Généralement elle est identique pour les deux sortes de Vicaires généraux. Parfois certains Evêques formulent des réserves de détail, mais le mandat de vicariat général, au fond, n'en est pas et *ne peut pas* en être substantiellement atteint.

*En fait* les différences sont grandes, déterminées surtout par l'usage, et le soin que prennent spontanément les Vicaires généraux honoraires de n'exercer que le moins possible leurs pouvoirs. Ils n'oublient pas qu'ils sont nommés *ad honorem*, et non, comme les titulaires, *ad ministerium* et, en conséquence, ils se renferment dans les limites honorifiques de la fonction. Les titulaires seuls constituent le Conseil intime ordinaire de l'Evêque, et seuls ils vaquent avec lui à tous les labeurs de l'administration pastorale, sauf les points sur lesquels celle-ci peut accidentellement être partagée par les Vicaires généraux honoraires (présidences de commissions, supériorats de communautés religieuses, mandats occasionnels de visites canoniques, etc.). Ajoutons encore que seuls les titulaires touchent un traitement spécial comme Vicaires généraux et gardent, au chœur et partout, préséance sur les honoraires.

Ceux-ci, personnages de haute sagesse, s'abstiennent, disions-nous, avec une scrupuleuse attention de s'immiscer dans la besogne de leurs collègues titulaires. N'empêche que s'ils voulaient user de leurs pouvoirs, au risque de gêner peut-être considérablement le petit Conseil fermé de l'Evêque, ils agiraient validement et, sauf accroc aux convenances d'usage, licitement ; car, enfin, ils sont au plein sens du droit Ordinaires (avec un O majuscule), ni plus ni moins que les titulaires, et nullement des délégués de l'Evêque. Celui-ci pouvait ne pas les nommer ; mais, dès qu'il les a nommés, c'est le droit commun qui les investit du pouvoir inhérent à leur titre.

Aussi est-ce, au point de vue canonique, une anomalie que le nombre, souvent exagéré, de nos Vicaires généraux français. Le vicariat général, charge honorable tant qu'on voudra *consequenter,* n'est pas en soi un honneur mais une fonction, et il y a quelque apparence de contradiction à la conférer, voire à des étrangers au diocèse, à titre purement honorifique, sous la condition tacite qu'on s'abstiendra de la remplir.

Le Vicaire général honoraire est inconnu dans le droit, qui précisément, et tout au contraire, veut que l'Evêque n'ait qu'un seul Vicaire général, et n'en admet deux ou trois, exceptionnellement, que dans le cas de grande étendue d'un diocèse (*Codex,* c. 366). Ce n'est pas à dire que l'usage français des Vicaires généraux honoraires multiples soit condamnable comme absolument antijuridique, puisque l'Evêque n'est pas à priori limité dans le choix des collaborateurs « supérieurs » qu'il peut s'adjoindre sous cette forme. Mais, comme cette adjonction n'a de raison d'être que dans son utilité, il est assez logique de conclure que le vicariat général honoraire, là où il se trouve, comme tel, d'une parfaite inutilité diocésaine, est chose dont on peut penser qu'elle est tout au moins peu conforme à l'esprit du droit, du *Codex*. Et nous savons des Evêques canonistes qui ne veulent plus nommer de Vicaires généraux honoraires, laissant au temps le soin de supprimer par extinction ceux déjà nommés, auxquels il serait désobligeant de retirer cette « dignité » dans les cas — ordinaires — où elle n'est pratiquement que *titulus sine re.*

---

Q. — Une Compagnie fait assurer ses ouvriers pour les heures de travail qu'ils lui donnent. L'un d'eux se blesse à la jambe en dehors de ces heures de travail, dans la manufacture de la Compagnie, mais par sa propre imprudence. Un médecin lui donne ses soins pendant dix jours et lui fait un compte de 35 dollars. Quelques semaines après, ce médecin reçoit de la Compagnie d'assurances un chèque de cette somme, avec ces mots : « Nous avons reçu votre note pour soins donnés à N., et l'avons acceptée. Vous trouverez ci-inclus un chèque de 35 dollars. » — Ce médecin demande s'il peut accepter cet argent ?

R. — En principe, non, du moins d'après les données obvies du cas tel qu'il est proposé. Un doute sérieux, néanmoins, nous reste à cause de deux points de la consultation présente insuffisamment précisés :

1° L'ouvrier se blesse, il est vrai, en dehors des heures du travail normal, mais cependant il se blesse « dans la manufacture de la Compagnie. » Nous ne connaissons pas les règlements d'assurance de cette Compagnie. Il nous semble pourtant supposable que si, en dehors des heures normales de travail, un ouvrier fait une besogne supplémentaire « dans la manufacture de la Compagnie, » l'assurance doit régulièrement s'étendre à ce supplément de travail.

2° L'ouvrier se blesse « par sa propre imprudence. » Il faudrait savoir si les règlements d'assurance de la Compagnie font état du plus ou moins

d'imprudence imputable à l'ouvrier, qui finalement, imprudent ou non, se blesse à son service. Généralement les Compagnies, sauf cas lourds et notoires, n'entrent pas dans cette casuistique difficile du plus ou moins d'imprudence qui peut se trouver imputable au blessé. De ce chef encore, il y aurait lieu de modifier en sens contraire la solution de principe abstrait ci-dessus énoncée.

Vous jugerez vous-même d'après ces données ce qu'il y a lieu de conclure pratiquement dans le cas qui vous intéresse.

---

Q. — Dans l'*Ami* du 22 janvier 1920, pages 37 et 38, est commenté le canon 859 sur la Communion pascale. La deuxième partie : notification au propre curé, est interprétée dans le sens d'une obligation stricte : « Ils doivent en informer leur curé. »

Une interprétation plus large n'est-elle pas admissible ? Et ne pourrait-on pas considérer la deuxième partie du canon aussi bien que la première comme relevant du mot *suadendum ?*

R. — Nous n'avons point parlé d'obligation stricte. Nous avons dit seulement : « *Ils doivent informer leur curé,* » ce qui est bien la traduction du texte latin : « *Curent parochum certiorem facere.* » Devoir de précepte rigoureux, ou devoir de haute convenance, c'est toujours « devoir » dans les deux cas. Et comment sauvegarder la signification minima du terme latin *curent,* si on laisse supposer que ce « mode, » même simplement optatif, ne crée aux fidèles aucun devoir, aucun souci, de prévenir leur curé, en un cas où il a tant de raisons graves d'être prévenu ?

Notez que le *suadendum* s'adresse aux prêtres, et le *curent* aux fidèles. Vous rattachez *curent* à *suadendum ;* la contexture grammaticale de la phrase ne le permet pas. Mais, quand même ce serait possible, il resterait qu'on « devrait » conseiller aux fidèles de considérer comme un « devoir » pour eux de prévenir leur curé, quand il leur arrive de faire la Communion pascale ailleurs qu'à leur église paroissiale.

---

Q. — Un prêtre de ma connaissance prétend que la *profession de foi* que les nouveaux chanoines, curés, etc., doivent faire à la cérémonie de leur installation est celle qui est insérée dans le nouveau Code, c'est-à-dire la formule prescrite par Pie IV et Pie IX, et que ledit Code a supprimé l'obligation d'ajouter à cette profession de foi la formule du Pape Pie X contre le modernisme.

R. — La réponse du St-Office en date du 22 mars 1918 est formelle ; en voici le texte :

DECRETUM CIRCA CONSILIA A VIGILANTIA ET JURAMENTUM ANTIMODERNISTICUM

Cum in Codice Juris Canonici, a proximo die festo Pentecostes obligandi vim habituri, nulla fiat mentio *Consiliorum a vigilantia* et *Juramenti antimodernistici,* de quibus respective agitur in Constitutione *Pascendi Dominici gregis* et Motu-proprio *Sacrorum Antistitum* s. m. Pii PP. X, inspecto Codicis ipsius can. 6, n. 6, propositum est dubium : *An præscriptiones ad duo supra memorata capita spectantes, post dictum diem festum Pentecostes, in vigore manere pergant an non ?*

Re, jussu Ssmi D. N. Benedicti PP. XV, feliciter regnantis, ad Supremam hanc Sacram Congregationem Sancti Officii delata, Emi ac Rmi DD. Cardinales in rebus fidei et morum Inquisitores Generales, in plenario conventu habito feria IV, die 20 martii 1918, expresse declarandum decreverunt : « Præscriptiones prædictas, ob serpentes in præsenti modernisticos errores latas, natura quidem sua, temporarias esse ac transitorias, ideoque in Codicem Juris Canonici referri non potuisse ; aliunde tamen, cum virus *Modernismi* diffundi minime cessaverit, eas in pleno suo robore manere debere usquedum hac super re Apostolica Sedes aliter statuerit. »

Et sequenti feria V ejusdem mensis et anni idem Ssmus D. N., in solita audientia R. P. D. Adsessori impertita, relatam Sibi Emorum Patrum resolutionem plane adprobare ac suprema Sua auctoritate confirmare dignatus est. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex Ædibus S. Officii, die 22 martii 1918.

Aloisius Castellano, *S. R. et U. I. Notarius.*

L'abjuration du modernisme reste donc provisoirement en vigueur, et il faut, jusqu'à nouvel ordre, continuer de la joindre à la profession de foi. Nous disons « provisoirement, » parce que son omission, certainement voulue à bon escient dans la formule de profession de foi insérée au *Codex,* laisse assez supposer qu'on n'a pas à Rome l'intention de la maintenir indéfiniment. En attendant sur ce point une décision nouvelle du Saint-Siège, il faut continuer, comme par le passé, de faire la profession de foi intégralement comme l'a voulue Pie X.

---

## LITURGIE

**Rectification.** — La doctrine exposée au sujet de la bénédiction des cloches, p. 240, d'après le décret du 4 mars 1892, a été modifiée par le décret n. 4211 du 22 janvier 1908. En effet, ce décret a autorisé l'usage d'un *troisième cérémonial,* valable pour la bénédiction des cloches des églises non consacrées et des chapelles, inséré à l'Appendice de la dernière édition typique (1913) du Rituel Romain avant la « Benedictio novæ campanæ, quæ tamen ad usum Ecclesiæ non inserviat, » et que peut employer l'Evêque ou le prêtre délégué par lui.

Il faut donc ainsi distinguer trois cas pour les bénédictions de cloches : 1°) pour les églises consacrées : obligation de suivre le rit du Pontifical ; 2°) églises non consacrées et chapelles : on peut suivre le Pontifical *ou* le formulaire approuvé le 22 janvier 1908 et inséré *1° loco* dans le nouveau Rituel sous le titre : « Benedictio novæ campanæ, quæ ad usum Ecclesiæ sive Sacelli inserviat ; » 3°) autres destinations : on suivra la 2e formule du Rituel.

---

Q. — Au sujet des Complies du jour de Pâques, doit-on dire les psaumes sans antienne, comme on le fait pour les psaumes des Petites Heures ?

R. — A considérer littéralement les termes de la rubrique, on serait tenté de trouver qu'il y a une notable différence entre la manière de célébrer les Petites Heures et les Complies de Pâques.

Pour les Petites Heures, en effet, on lit : « Ad Primam, Tertiam, Sextam et Nonam, post *Deus in adjutorium* et *Gloria Patri,* dicuntur Psalmi » tout court, sans qu'il soit question d'antienne, et, les psaumes récités, on dit simplement *Hæc dies, Dominus vobiscum* et l'oraison. Quant à Complies, au contraire, débutant comme à l'Ordinaire « post ℣ *Converte nos Deus,* ℣ *Deus in adjutorium, Gloria Patri, Alleluia,* on dit les psaumes, suivis de l'ant. *Alleluia, alleluia, alleluia, alleluia,* puis *Nunc dimittis, Hæc dies,* et l'oraison *Visita quæsumus.* »

Or, à s'en tenir aux apparences, on pourrait croire que l'*Alleluia* qui précède les psaumes de Complies est comme le commencement de l'antienne, qui serait alors composée des quatre *Alleluia* qui suivent les psaumes. Mais il n'en est rien.

Reportez-vous aux Complies du Samedi Saint, et vous apprendrez que le ℣ *Alleluia* en cet endroit remplace simplement le *Laus tibi Domine, rex æternæ gloriæ,* et n'a rien de commun avec les antiennes. Lisez la rubrique, elle est on ne peut plus formelle : « *Et facta* confessione et absolutione, dicitur ℣ *Converte nos Deus, Deus in adjutorium, Gloria Patri,* et amplius non dicitur *Laus tibi Domine, rex æternæ gloriæ,* sed ejus loco deinceps dicitur *Alleluia.* Deinde sine antiphonis dicuntur Psalmi de Dominica, » et il n'y a ni hymne, ni capitule, ni répons bref qui, le jour de Pâques, sont remplacés par les quatre *Alleluia* mentionnés par la rubrique. Ensuite on dit le *Nunc dimittis,* l'ant. *Hæc dies,* et l'oraison *Visita quæsumus.*

Il est donc certain, d'après le Bréviaire, qu'il n'y a aucune antienne ni avant ni après les psaumes de Complies et des Petites Heures le jour de Pâques ; et il en est de même, lit-on à la fin de Complies, « usque ad Nonam Sabbati in Albis inclusive. »

C'est dans ce sens qu'on doit entendre pareillement l'Antiphonaire de l'édition Vaticane et les auteurs liturgiques.

---

Q. — Quelle est la vraie manière liturgique de donner l'absoute, *corpore absente?*

R. — La manière de donner l'absoute varie selon qu'elle a lieu 1° au catafalque ou 2° à l'autel sans catafalque, sur drap mortuaire.

*a)* Quand il y a catafalque, après *Requiem æternam* du répons *Libera me,* le chœur reprenant ce répons, le célébrant bénit l'encens comme à l'ordinaire, puis le dernier *Kyrie* dit, il chante *Pater noster,* reçoit l'aspersoir, fait le tour du catafalque, et l'asperge en marchant, d'abord aux pieds, puis au milieu, enfin vers la tête. Arrivé devant la croix qu'il salue d'une inclination profonde de tête, tandis que ceux qui l'accompagnent font la génuflexion, l'officiant contournant le catafalque poursuit sa marche, en aspergeant d'abord à la tête, puis au milieu, enfin vers les pieds ; et de retour à sa place, il rend l'aspersoir, et reçoit l'encensoir pour faire le même trajet de chaque côté en encensant le catafalque de la même manière qu'il a fait l'aspersion.

*b)* Quand il n'y a pas catafalque, mais que l'absoute se donne à l'autel, dans ce cas alors l'officiant ayant bénit l'encens au coin de l'épître, vient au milieu de l'autel et, se tournant vers le drap mortuaire placé au bas des degrés, il reçoit l'aspersoir et asperge ce drap funèbre depuis sa place et sans se déranger, comme il le fera pareillement pour l'encensement, d'abord au milieu, puis à sa gauche, et enfin à sa droite. (*Cérém. des Ev.,* liv. II, ch. 37, n. 5 ; Hægy, t. I, p. 505).

D'après ces règles, *s'il y a catafalque,* l'officiant n'a pas à l'asperger ni à l'encenser de trois coups sur place, avant de le faire en circulant autour du catafalque ; au contraire, *s'il n'y a qu'un drap mortuaire* étendu devant les degrés de l'autel, l'aspersion et l'encensement ont lieu sans quitter le marchepied de l'autel et rien de plus.

---

Q. — Deux jeunes gens se présentent pour m'annoncer leur mariage, fixé au samedi veille de la Pentecôte. Je leur réponds que j'assisterai à leur mariage, mais que je ne puis leur dire la messe ce jour-là, devant faire le matin l'eau bénite. Suis-je dans le vrai ?

R. — 1° Vous ne pouvez pas, la veille de la Pentecôte, dire une messe votive *pro sponsis;* car, comme curé, vous avez une fonction liturgique à remplir dans la paroisse, et cette fonction est inséparable de la messe du jour. De plus, on ne peut pas dire ce jour-là la messe de mariage. On demandait récemment : « In Vigiliis, occurrentibus extra tempus clausum, privilegiatis, nempe Pentecostes et Epiphaniæ, licetne legere Missam votivam pro sponsis ? » Et l'on répondit : « Negative in utraque Vigilia. » (S. R. C., 14 juin 1918, ad III).

2° Vous ne pouvez pas faire la bénédiction de l'eau le matin avec les prophéties et renvoyer la messe du jour au moment du mariage, parce que ce serait un abus de scinder ainsi la fonction que l'Eglise a voulu constituer une et indivisible : « quia prædicta omnia simul sumpta unum idemque officium constituunt. » (De Herdt, t. III, n. 57 et 79.)

3° Si vous faites venir un autre prêtre qui n'ait pas l'obligation de faire l'eau bénite ce jour-là, il pourra marier vos jeunes gens avec la messe du jour et la bénédiction nuptiale. Seulement, n'appartenant point *in casu* à la fonction liturgique qui a été intégralement remplie par le curé d'autre part, cette messe ne sera pas précédée des prophéties, ni des litanies, comme le marque la rubrique spéciale placée ce jour-là *in fine ;* mais on y ajoutera, sous la même conclusion que l'oraison de la messe, la mémoire ordinaire *pro sponsis,* et on y insérera la bénédiction nuptiale aux lieux fixés par les rubriques (S. R. C., 14 juin 1918, ad I).

---

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 18 maii 1921.
AL. RAVRY, *vic. gen.*

*Le gérant :* F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

## POUR LE VIN DE MESSE

s'adresser

aux PÈRES TRAPPISTES

de N.-D. des Neiges

par LA BASTIDE (Lozère)

---

***Pour votre santé, refusez les substitutions et exigez la vieille marque sans rivale***

**VALS-SAINT-JEAN**

**L'EAU des ENTÉRITIQUES**

---

## LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Les raisons de souscrire aux *Bons de la Défense nationale* ne s'étaient jamais imposées à tous les Français avec plus de force qu'aujourd'hui. Ce n'est pas seulement pour réaliser un placement de tout repos, pour fortifier le crédit public et le crédit privé, que l'armée de l'épargne doit répondre avec empressement aux appels du Trésor. Elle doit, en outre, donner au monde un nouvel exemple d'union sacrée. Elle doit montrer à nos alliés et à l'Allemagne elle-même qu'elle est toujours et fermement résolue à défendre ses intérêts et ses droits. Prêter son concours le plus large aux émissions des *Bons de la Défense nationale*, c'est, à l'heure présente, affirmer sa volonté de vivre en paix des produits de son travail, permettre à son pays de faire face à tous ses engagements et l'aider à contraindre ses débiteurs à payer leurs dettes. Pour servir utilement ses intérêts particuliers, il faut tout d'abord ne jamais déserter la noble cause de l'intérêt général.

---

**HARMONIUMS** en tous genres

— MAISON FONDÉE EN 1839 —

LES PETITS-FILS de Mce KASRIEL

**6, Rue TOLAIN, PARIS 20e Arr.**

— Conditions spéciales pour Messieurs les Membres du Clergé —

***Catalogue franco sur demande***

---

**ANTI-EPILEPTIQUE DE LIÈGE**

*guérit toutes les maladies nerveuses*

**FANYAU, PHARMACIEN, LILLE**

Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

---

Œuvre des Vins de Messe

## DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE GAILLAC

*FONDÉE EN 1903*

Avec l'autorisation de **Monseigneur l'Archevêque d'Albi** et sous le patronage de Messieurs :
CHANOINE E. FORT, curé-archiptre de St-Michel, à Gaillac,
CHANOINE INTRAN, curé de Saint-Pierre,
CHAN. H. PRAT, dr de l'Institution St-Michel, à Gaillac,
ABBÉ ARMENGAUD, curé de Brens, près Gaillac.

Livraison de qualités irréprochables aux meilleures conditions et exclusivement récoltées chez ses Sociétaires, propriétaires des meilleurs crus de la région et produisant des vins dont elle peut garantir l'origine et la pureté.
Fournisseur des Coopératives Ecclésiastiques et de nombreux Prêtres tant en FRANCE qu'à l'ETRANGER et dans les MISSIONS.

**Stock important en tout temps de Vins vieux et de l'année, Blancs et rouges, en fûts et en bouteilles**

***Prix, conditions et échantillons sur demande.***

## LA CIERGERIE LITURGIQUE
des PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes
à MARLIEUX (Ain)
connue et **appréciée** dans plus de 60 diocèses de France, envoie ses produits aux Missions les plus lointaines.

Demandez aussi : **LA MUSCULINE** des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

---

**LISEZ CECI** Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

---

**OUVERTURE PROCHAINE** d'une MAISON de RETRAITE pour personnes âgées, pension de famille, de prix modestes (10 fr. et au-dessous par jour) à **La Bresse** (Vosges). Pour renseignements s'adresser à Mère ALLIX, Hospitalité St-Charles, à **La Bresse.**

---

**SPORTS** et de **TENNIS-FOOTBALL**
Tous les articles : Ballon, Raquettes, Chandails, Chaussures.
**ALLEN**, 42, rue Etienne-Marcel, PARIS
*Remises aux Patronages — Catalogue illustré* franco

---

## MARBRERIE RELIGIEUSE

Autels, Retables, Chaires, Ex-votos, etc...
RÉFÉRENCES : Basiliques de Fourvière & de Lourdes

### PLAQUES & MONUMENTS COMMÉMORATIFS

DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

**Société des Marbres, Pierres et Granits**
Anonyme — Capital 2.000.000 fr.
23, Quai des Brotteaux, LYON

**Léon GUINET**, Administrateur-Directeur

**Ateliers de marbrerie :** *Lyon, Buxy* et *Molinges.*
**Scieries de marbre :** *Grenoble* et *Molinges.*
**Carrières de pierres :** *Buxy, Colombier, Rocheret.*
**Carrières de marbres :** *Jura, Pyrénées, Italie.*

---

**CONVALESCENCE** On recommande tout spécialement les **PILULES GIP**, le meilleur reconstituant. Elles rétablissent rapidement les forces, régénèrent le sang, augmentent l'appétit. L'étui 3,30 franco domicile. 64, Boul. Port-Royal et toutes pharmacies.

---

**LES MEILLEURES HUILES, LES MEILLEURS SAVONS**
**AUX MEILLEURS PRIX !!**
Coopératives, Séminaires, Maisons Religieuses
**Demandez tarif de gros à la vieille Maison catholique**
**Alph. LOMBARD fils, SALON (B.-du.R.)**

---

**EVIAN** REINS RHUMATISMES **CACHAT**

---

La Librairie **René GIARD**, 2, rue Royale, à **LILLE**, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

---

## VINS de BORDEAUX
VINS DE TABLE, rouges et blancs — VINS FINS
COGNACS — RHUMS
« **BULO RUM MONOPOLE** » Spécialité de la Maison
**GAUDRAP & Co, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX**
*Envoi gratis du Catalogue sur simple demande*

---

## CAFÉ D'HAÏTI
7 fr. 75 le kilo
**Louis AUGUSTIN, 20, rue St-François, BORDEAUX**
*Correspondant de Maisons Religieuses*

---

**VITRAUX D'ART** **Charles CHAMPIGNEULLE**, *96, rue Notre-Dame des Champs*, à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
*Représentant, maquettes et devis sur demande*

---

## ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par **POUDRE** et **CIGARETTES ESCOUFLAIRE**
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS

---

BELLE Série de **20 IMAGES** religieuses offertes **gratuitement**
par la **FARINE LACTÉE SALVY**, 6, rue Daubigny, Paris
*"Aliment parfait des Enfants".* — *Joindre* 0 fr. 25 *pour port.*

---

## FONDERIE DE CLOCHES
**Réparations des Cloches fêlées dans les Paroisses**

***Sonorité et Tonalité garanties 10 ans***

**Prix modéré. Maison recommandée**
**A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)**

---

**GRANDE MANUFACTURE**
## D'HORLOGERIE MONUMENTALE
**pour Eglises, Hôtels de Ville, Ecoles, etc...**
***Anciens Etablissements Paul ODOBEY Fils***
**Grande-Rue, 94-96-98-100-102, MOREZ-DU-JURA**
**L. TERRAILLON et J. PETITJEAN, Successeurs**

*Mécanisme d'une horloge pouvant sonner les heures avec répétition et les demies sur une cloche de 15 à 20 kilos*

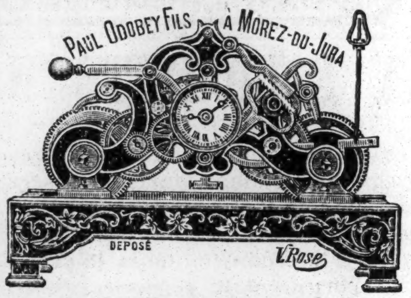


**Toutes les horloges sont garanties pour 10 années**
**ENVOI DE TARIFS ET DEVIS SUR DEMANDE**
*Nombreuses références dans le monde entier*

---

**ASTHME** REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Tses Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

---

**VITRAUX D'ART RELIGIEUX**
**CH. LORIN**
ATELIERS : 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, rue de Vaugirard, à PARIS
*Références de 1er ordre. Maquettes et devis sur demande*

**ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE**
*fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871*

**SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE**
**Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur**
livrés en bonbonnes et en fûts

**VINS CHOISIS DE TABLE, blanc et rouge**
livrés en barriques et feuillettes

**Etablissements Veuve P. OLIVER**
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

**Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique**
DEMANDER LE CATALOGUE
**Jérôme Thibouville-Lamy & Cie**
*63 à 72, Rue Réaumur, Paris.*
La plus importante Manufacture
**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**
du Monde. — Fondée en 1790.
*Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.*

**POUR EGLISES** BRONZE — CALICES — AUTELS — PRIE-DIEU — DAMAS
Tout ce qui concerne le Culte — Articles pour ÉGLISES DÉVASTÉES
**SOUTANES D'ENFANTS DE CHŒUR** toutes faites et Serge rouge ou noire, au mètre.
TOILE et LINON pur fil, prix exceptionnels. **BOULARD**, 2, Carrefour Croix-Rouge, **Paris** VIe.

**HARMONIUMS**
*Pour obtenir les meilleurs instruments et les prix les plus doux*
*s'adresser à la* **PROCURE DU CLERGÉ**
**3, Rue de Mézières, PARIS.**
*Liste des occasions envoyée sur demande*

*Maison spéciale pour le clergé*
**Ve Ch. RIF, DELANNOY et MONSÉRIÉ réunies**
**MASSON et Cie, Successeurs**
38, Rue St-Sulpice, PARIS
**VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES**
COSTUMES DE SUISSES, DE BEDEAUX ET D'ENFANTS DE CHŒUR
**Lingerie d'Eglise, Tissus religieux**

**MEUBLES DE BUREAU** et de **CLASSEMENT.** — Machines à écrire neuves et d'occasion. — Duplicateurs de toutes marques permettant de tirer facilement et rapidement : Bulletins paroissiaux, circulaires, cantiques, programmes, etc. — Papier Carbone et Rubans. — Papier p. mach. à écrire. Fournitures génles. — Demander renseig. et prix à OMNIUM du MATERIEL de BUREAU, 17, r. Charité, LYON. (Même Mon 16, r. Blatin, CLERMONT-Fd).

**ENGRAIS DEROME**
**BAVAY (Nord)**

**PAUL CHAMBON**
**fondeur à CHALETTE (Loiret)**
Répare les cloches fêlées, par la refonte partielle, depuis 25 ans. **Garantie et sonorité** comme les cloches neuves, et grandes économies. **Fourniture de sonneries neuves et carillons.** Maison recommandée par ses travaux.

**VINS DE MESSE**
**BLANC ET GRENACHE SEC**
**Roussillon de table et Vins de dessert**
**Banyuls et Grenache doux naturels**
**HRÉ-P. SOULIER, à Collioure (Pyrées-Orles)**
Prix-courant franco. — Echantillons contre 1 fr. 50 en timbres-poste. — *Avec les meilleures références ecclésiastiques.*

**FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES**
**Les Fils de G. PACCARD**
*à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)*
**Fondeurs de "La Savoyarde"**
**du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »**
pour la cathédrale de Rouen
*Sonnerie brevetée*, à battant rétrolancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.*

**FABRIQUE de Lunettes et de Pince-Nez**

**LES FILS D'EMILE TOURNIER, A MOREZ (JURA)**
*Membres de l'Union Fraternelle et des Economats chrétiens*
**Vente directe au détail**, par simple correspondance
**Exécution des ordonnances d'oculistes**
Envoi franco du **Catalogue illustré** très avantageux
Bien mettre la seule adresse exacte ci-dessus

**Gde Marbrerie "Ste-Jeanne d'Arc"**
**L. BARRAU**
*Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris*
29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (Hte-Garonne)
Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
**Travaux artistiques. — Prix très réduits**

**Pour VIN DE MESSE**
*s'adresser en toute confiance à :*
M. le chanoine **JOUBERT**, propriétaire-récoltant
à LA ROCHE-CHÉNEDÉ, Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

**ANÉMIE**
**NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE**
**Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine**
**Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.**
**Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.**
**DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Pharies.**

**L'Office général de Commission**
**JUST POISSON, 37, rue de Lille, PARIS, 7e**
FOURNIT AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES :
Tous les **Ouvrages** français et étrangers ;
**Abonnements** aux Journaux et Revues franç. et étrang. ;
Exécution des **Reliures** de luxe et courantes ;
**Bibliothèques** paroissiales et scolaires. **Livres de prix** ;
Tous articles concernant **le Clergé et le Culte.** Objets de piété, bronzes et ornements d'Eglise, statues, médailles, imagerie, musique.
**Circulaire franco. Renseignements sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse**

**VITRAUX MOSAIQUES D'ART**
**MAUMEJEAN FRÈRES, Paris**
**6, RUE BEZOUT (XIVe)**
***Envoi de l'album et devis sur demande***

**Aide entre Catholiques**
**HUILES, SAVONS ET CAFES**
Demandez en toute confiance le tarif spécial
**Pierre MICHELLON, à Salon (Bouches-du-Rhône)**